



Anael finance WS Prélèvements SEPA

Documentation utilisateurs

© Copyright 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Nom du produit Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 29 septembre 2022

Code du document : FACULTATIF: code identifiant unique du document

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	5
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Objet	7
Généralités.....	7
Les prélèvements SEPA dans Anael.....	8
Chapitre 2 Paramétrage.....	11
Sociétés	11
Banques et Pool bancaire.....	12
Banques (et détail banque)	12
Moyen de paiement	17
Pays	18
Pays SEPA	19
Mandats	20
Fichier Anael.Menu.exe.config	22
Chapitre 3 Traitements.....	23
Généralités	23
Extraction des enregistrements.....	24
Prise de paramètres	24
Traitements.....	27
Modification des enregistrements.....	27
Tableur « entête »	27
Tableur “détail”	28

Constitution des prélèvements	30
Critères de sélection.....	31
Traitement	32
Etats de contrôle	34
Prelevement pdf	34
RecapPrelevements.....	36
PrivReleveClients.....	37
Prelevement Comptabilisation	38
Transmission bancaire	39
Format Utf8.....	39
Critères de sélection.....	39
Liste des prélèvements transmis	43
Fichier xml Prélèvement SEPA	43
Traitements complémentaires	49
Intégration des écritures.....	49
Lettrage automatique des écritures.....	50
Annexe.....	52
FMINTEGRATION.....	52
Synthèse sur le fichier xml	54
Exemple d'un mandat pour prélèvement CORE.....	56
Chapitre 4 BIC facultatif	57
Objet de la modification	57
Tables de référence.....	57
Les auxiliaires	57
Les mandats	57
Les prélèvements	58
Opérations nationales SEPA.....	58
Opérations transfrontalières SEPA	58
Balises du fichier xml.....	58

À propos de ce manuel

Les banques européennes ont décidé de créer le prélèvement SEPA (en abrégé « SDD », de l'anglais SEPA Direct Debit).

L'ordre de prélèvement Sepa permet à un créancier (le donneur d'ordre) de donner une instruction à sa banque sur la base d'un mandat (entre le créancier et le débiteur) pour effectuer un prélèvement sur le compte d'un débiteur.

Les comptes du créancier et du débiteur doivent être localisés dans la zone SEPA.

Ce document décrit la mise en œuvre des prélèvements SEPA dans Anael finance ws.

Public concerné

Utilisateur d'Anael finance

Périmètre du document

Anael finance V4R5

Pré-requis

Ce traitement est accessible si le code Module n° 25 « Prélèvements SEPA » existe dans la clé de licence

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Septembre 2013	Brigitte Quevedo	Création
1.1	Janvier 2014	Brigitte Quevedo	BIC facultatif dans les prélèvements SEPA
1.2	Oct 2015	Brigitte Quevedo	Relecture et mäj
1.2 bis	Décembre 2020	Claudie ENEZ	V4R5 : Application du nouveau modèle Word. Suite au BREXIT, gestion des tiers dont la banque est située au Royaume UNI.
1.2 ter	09 Août 2021	Claudie ENEZ	V4R5 : Ajout de la balise « Utf8bom » dans Anael.Menu.exe.config. Transmissions bancaires : génération des fichiers SEPA en UTF8 avec BOM ou sans BOM
1.2 quart	28 février 2022	Claudie ENEZ	V4R5 : Banque détail : Paramétrage Balise Category Purpose (CtgyPurp). Fichier xml : Génération balise des Adresses postales « Crédeur » et « Débiteur » (sous conditions)

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com/> pour créer un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail de Support Infor. Pour accéder à la documentation, cliquez sur **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de documentation.

Si vous avez des commentaires au sujet de la documentation Infor, vous pouvez envoyer un e-mail à documentation@infor.com.

Chapitre 1 Objet

Généralités

Les banques européennes ont décidé de créer le prélèvement SEPA (en abrégé « SDD », de l'anglais SEPA Direct Debit).

L'ordre de prélèvement Sepa permet à un créancier (le donneur d'ordre) de donner une instruction à sa banque sur la base d'un mandat (entre le créancier et le débiteur) pour effectuer un prélèvement sur le compte d'un débiteur.

Les comptes du créancier et du débiteur doivent être localisés dans la zone SEPA.

Le mandat signé autorise la banque du débiteur à débiter le compte de son client pour les paiements initiés par le créancier.

Le mandat, à la différence de l'actuelle Autorisation de Prélèvement, doit être conservé par le créancier et non plus par la Banque.

Deux instruments de prélèvement domestique européen ont été définis :

- Le prélèvement SEPA à destination des particuliers ou SDD Core
- Le prélèvement SEPA interentreprises ou SDD B2B

Ces 2 instruments utilisent le même format de message.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Avant tout, le débiteur doit signer un mandat et le remettre à son créancier afin de l'autoriser à initier le prélèvement. Le créancier est responsable de la gestion du mandat.

Ce mandat doit comporter :

- Les données relatives au débiteur : nom, adresse et coordonnées bancaires (BIC + IBAN).
- Les données relatives au créancier : nom, adresse, et Identifiant Créancier SEPA.
- Le type de prélèvement : ponctuel ou récurrent.
- La date de signature et la signature du débiteur.

Voir un mandat papier en annexe.

Quelles coordonnées bancaires utiliser ?

Les mêmes que pour les Virements SEPA à savoir l'IBAN/BIC.

Ce couple IBAN+BIC constitue les coordonnées bancaires à utiliser pour identifier de manière unique le compte bancaire à créditer (créancier) et le compte bancaire à débiter.

Côté émetteur, indication également de l'identifiant SEPA du Créancier.

Dans quelle devise peut-on effectuer le prélèvement ?

L'ordre de prélèvement ne peut être exprimé qu'en **euro**. Néanmoins, le compte à débiter ou à créditer peut être dans une autre devise ; dans ce cas la banque assurera la conversion.

Quel montant peut-on envoyer ?

Le montant du prélèvement SEPA n'est pas limité et il est intégralement payé au créancier.

Les prélèvements SEPA dans Anael

Dans Anael finance WS (à partir de la version V4R5), les prélèvements SEPA sont disponibles et font l'objet **d'un module accessible par clé d'accès**.

Pour effectuer un prélèvement : la société doit posséder un identifiant SEPA, les écritures doivent être en EURO, le montant du règlement doit être débiteur et le tiers doit posséder un mandat valide avec un pays appartenant à la zone SEPA.

Après avoir paramétré les tables de références nécessaires au module (mandats des tiers, identifiant créancier et banques de la société), une nouvelle option du menu 'Régler' permet d'effectuer des prélèvements SEPA. Le fonctionnement des prélèvements Sepa est sensiblement le même que pour les virements SEPA, à savoir :

- Extraction des enregistrements : pour préparer et vérifier les prélèvements à émettre
- Mise à jour des enregistrements extraits : pour modifier éventuellement les enregistrements extraits
- Constitution des prélèvements : pour marquer les écritures dans les historiques, préparer le fichier xml et comptabiliser les prélèvements (si traitement définitif)
- Transmission bancaire : pour constituer le fichier .xml à adresser à la banque

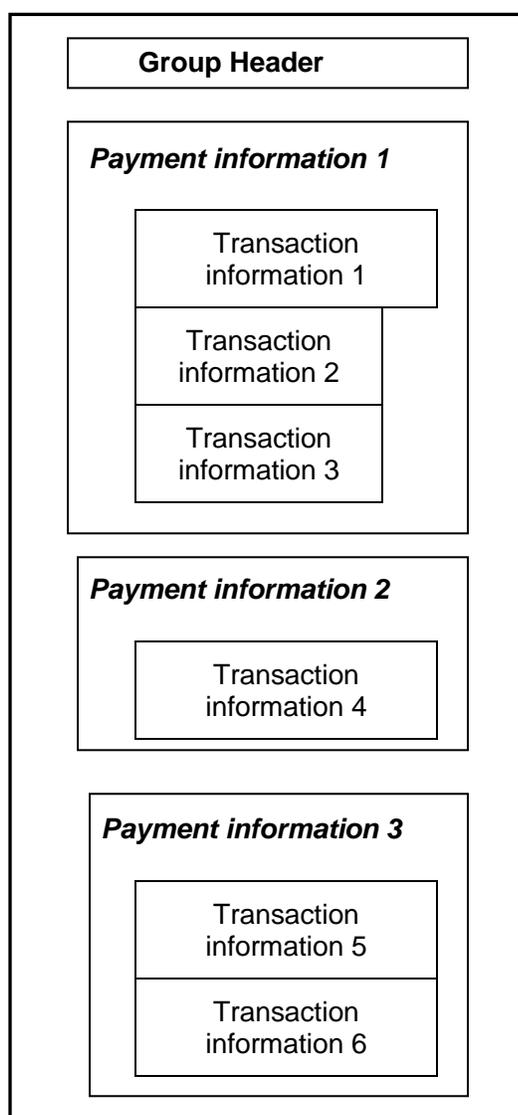
Comme pour tous les règlements, le traitement devra être complété par l'intégration des écritures puis par le lettrage automatique sur référence affectation2.

La structure du message est découpée en trois blocs :

- le niveau message (GroupHeader)
 - o Il contient des informations relatives à l'ensemble des informations véhiculées dans un et un seul message (Référence du message, date et heure de création, nombre de transactions, identification de l'émetteur...).
 - Ce niveau est obligatoire et doit être présent une seule fois par message.
- Le niveau lot (PaymentInformation)
 - o Il contient des éléments relatifs au crédit du compte du créancier (date d'échéance, type de prélèvement, nature des opérations contenues dans la remise, raison sociale du créancier, compte du créancier, identifiant SEPA du créancier ...).
 - Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif.

- Le niveau transaction (DirectDebitTransactionInformation)
 - o Il contient les éléments relatifs au débit de la transaction au compte du débiteur (Références, référence unique du mandat, montant, nom ou raison sociale du débiteur, compte du débiteur, motif de paiement...).
Ce bloc est obligatoire et peut être répétitif.

Ces blocs sont organisés comme suit : (selon la version pain.008.001.02 du message ISO 20022 CustomerDirectDebitInitiation)



Chapitre 2 Paramétrage

Sociétés

Le créancier (société qui envoie l'ordre de prélèvement) est désigné par un identifiant unique au niveau de la zone SEPA : l'identifiant Créancier (ICS), il figure sur le mandat signé entre le créancier et le débiteur. Il est obligatoire pour émettre des prélèvements SEPA,

L'ICS doit être renseigné dans l'onglet «Coordonnées».

(Il alimente la balise <Id> du fichier xml)

Société	Paramètres généraux	Paramètres analytiques	Coordonnées	Classes de comptes	Formats Imposés	Droits
Adresse 1	72 rue du colonel de Rochebrune					
Adresse 2	Batiment A					
Adresse 3						
Code postal	92380					
Ville	GARCHES					
Pays						
Téléphone	+33 01 47 95 90 00					
Télécopie	33 0147959090					
Portable						
E-mail						
Site WEB						
Siren	377622188					
Siret	00045					
Code Insee	12548798587999					
Code Naf	44455					
Code Unifié	12666699887					
Identifiant TVA	FR3000789002345					
Identifiant Créancier SEPA	FR12ZZZ123456					

Banques et Pool bancaire

La banque du créancier à laquelle est donné l'instruction de prélever (et sur laquelle le prélèvement est crédité) est paramétrable, c'est

- 1) La banque de règlement renseigné dans la fiche du tiers ou à défaut
- 2) La banque renseignée dans la prise de paramètres de l'extraction des prélèvements ou à défaut, si la banque n'est pas renseignée dans la prise de paramètres
- 3) Une des banques constituant le pool bancaire

Même s'il est peu probable que l'instruction de prélever soit donné à des banques en fonction d'un pool bancaire, cette fonctionnalité est tout de même active (selon le même principe celui des virements SEPA effectués aux fournisseurs).

Banques (et détail banque)

Le paramétrage des banques recevant l'instruction de prélever doit contenir les informations nécessaires à la constitution du fichier de sortie normalisé attendu par la banque :

Par banque (IBAN et BIC doivent être renseignés et corrects), paramétrer les règles d'émission et de comptabilisation des prélèvements SEPA. Le nouveau type de traitement « **PS** » de caractéristique « 8 » a été créé à cet effet.

Type de traitement	Caractéristique	Libellé	Devise
AD	*	Toutes	EUR
AE		Toutes	---
R1		Toutes	EUR
R2		Toutes	EUR
RC		Toutes	EUR
RC		Toutes	USD
RG	1	BOR	EUR
RG	3	Chèque	EUR
RG	4	Virement	---
RG		Virement	EUR
RG		Virement	USD
AE	6	VCOM	---
RG		VCOM	EUR
RG	7	Virements SEPA	---
RG		Virements SEPA	USD
PS	8	Prélèvement SE	---
PS		Prélèvement SEP	EUR

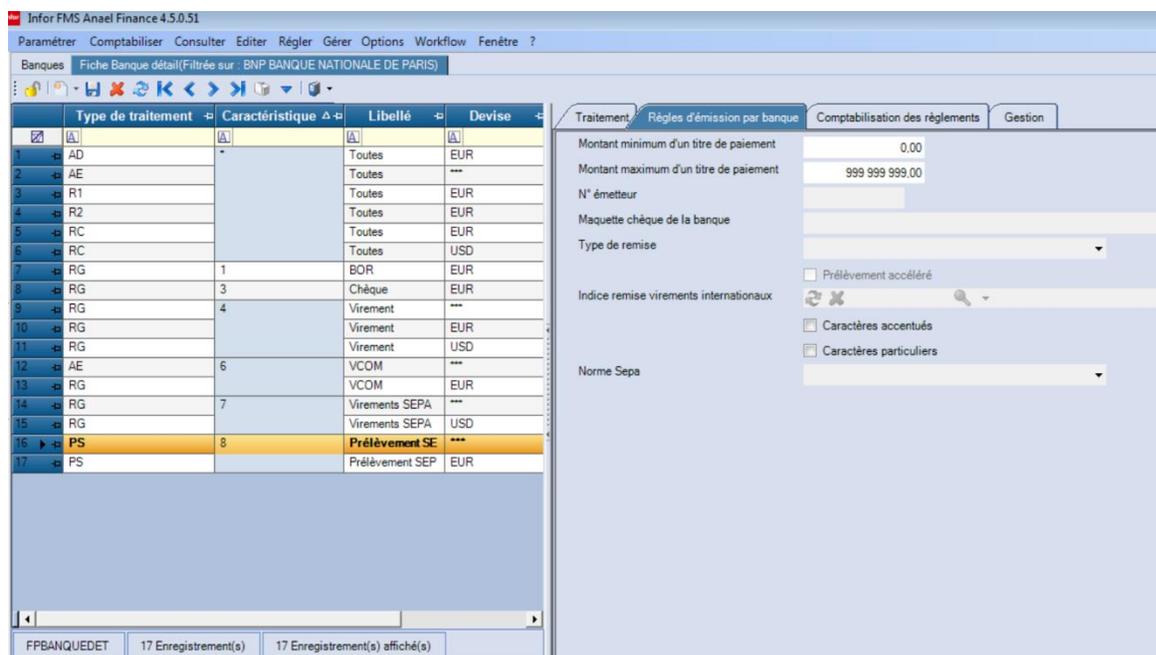
Configuration for Type de traitement: PS

Caractéristique: 8

Règles d'émission par banque: Prélèvement SEPA

Comptabilisation des règlements: Prélèvement SEPA

- Onglet “Règle d’émission par banque”



- Montant minimum d'un titre de paiement
- Montant maximum d'un titre de paiement
- N° émetteur : non accessible
- Maquette chèque de la banque : non accessible
- Type de remise : non accessible
- Prélèvement accéléré : non accessible
- Indice de virements internationaux : non accessible
- Caractères accentués : éèâ...
- Caractères particuliers : @ ...

Cocher les cases si la banque accepte ces caractères sinon les accents seront supprimés et les caractères particuliers seront alimentés avec du 'blanc' dans le fichier.

- Norme SEPA : non accessible

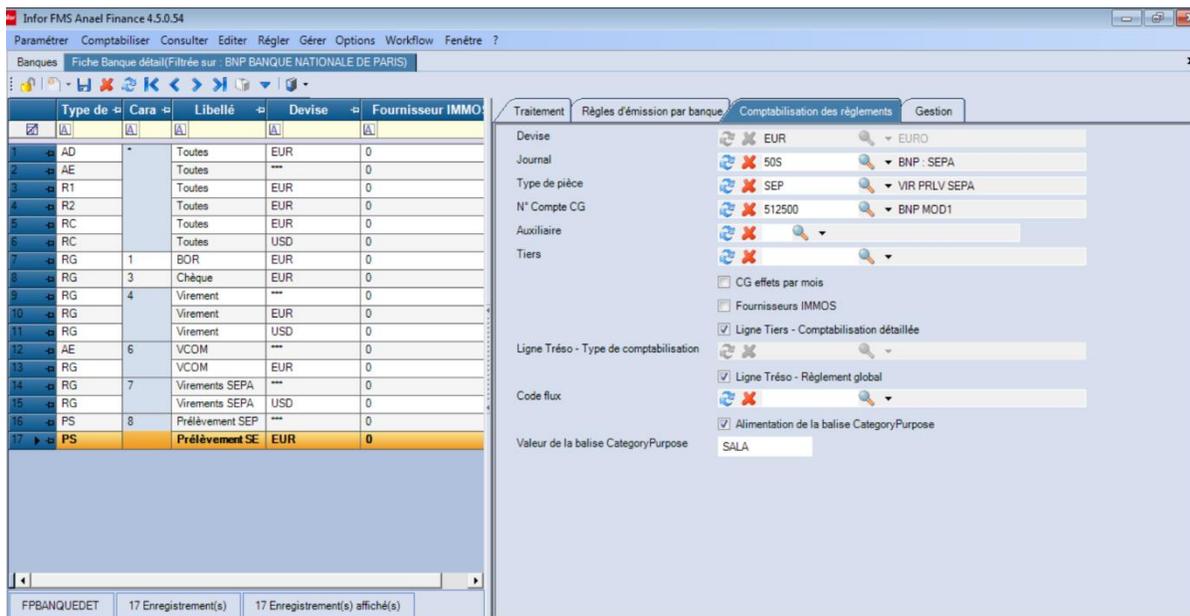
Les caractères

- Autorisés : (A-Z) (a-z) (0-9) () / ? : . , + ' - ()
- Accentués : 'à', 'â', 'é', 'è', 'ê', 'ë', 'î', 'ï', 'ò', 'ó', 'ô', 'ù', 'û', 'ü', 'ñ', 'ç'
'À', 'Â', 'É', 'È', 'Ê', 'Ë', 'Î', 'Ï', 'Ô', 'Ó', 'Ò', 'Ù', 'Û', 'Ü', 'Ñ', 'Ç'

- Particuliers : @ & # £ \$ € [/de début et de fin dans le contenu de balise]
[// dans le contenu de balise]
Ex : /&~#[('^@)]\$€*// µ/

Pour interdire que le contenu d'une balise commence ou se termine par / et contienne // : il faut interdire les caractères particuliers.

- Onglet « Comptabilisation des règlements »



Renseigner les règles de comptabilisation

- Devise : il est possible de paramétrer des règles de comptabilisation par code devise, ou à défaut sur le code *** pour toutes les devises.
- Journal : le code journal est obligatoire et doit exister dans la table « des journaux ».
- Type de pièce : le type de pièce est obligatoire, et doit exister dans la table des « Types de pièces ».
- Compte CG/aux/tiers de trésorerie : le compte général est obligatoire et doit exister dans la table des « comptes généraux ». Si le compte général est auxiliairisé, il est possible de renseigner l'auxiliaire et le tiers de comptabilisation de la ligne de trésorerie.
- Ligne tiers – comptabilisation détaillée
 - Non cochée = 1 ligne tiers par règlement, que le règlement corresponde à une ou plusieurs factures

- Cochée = autant de lignes tiers que de factures composant le règlement
- Ligne trésor – règlement global
 - Détermine la valeur de la balise “batchbooking” dans le fichier xml
 - Non cochée = la valeur sera false (comptabilisation détaillée par prélèvement)
 - Cochée = la valeur sera ‘true’ (comptabilisation par lot)
- Code flux : si le compte général est soumis à flux, il est possible de renseigner le code flux qui sera alimenté sur la ligne de trésorerie de l’écriture de prélèvement SEPA. Si le code flux est renseigné, il doit exister dans la table des flux.
- Alimentation de la balise Category Purpose. Cette zone est déclarée en case à cocher et est accessible uniquement sur le type de traitement « PS » ayant la caractéristique 8 « PRELEVEMENTS SEPA ».
 - Si cette zone n’est pas cochée, la balise « Category Purpose » (CtgyPurp) n’est pas générée dans le fichier xml des Prélèvements SEPA.
 - Si cette zone est cochée, la balise « Category Purpose » (CtgyPurp) est générée (en index 2.15) dans le fichier xml des Prélèvements SEPA avec la valeur renseignée dans la zone ci-après prévue à cet effet.
- Valeur de la balise « Category Purpose » : Cette zone est accessible uniquement sur le type de traitement « PS » ayant la caractéristique 8 « PRELEVEMENTS SEPA ». Mais l’affichage de cette zone est conditionné :
 - Si la zone « Alimentation de la balise Category Purpose » n’est pas cochée, la valeur de la balise est grisée et non renseignée.
 - Si la zone « Alimentation de la balise Category Purpose » est cochée, la valeur de la balise est accessible en mise à jour, et devient obligatoire. La valeur de la zone est déclarée sur 4 caractères, mais n’est pas contrôlée dans une table d’ANAEL FINANCE WS. Les principales catégories sont les suivantes :
 - DIVI Dividende (paiement des dividendes)
 - INTC IntraCompanyPayment (Paiement intra-entreprise)
 - INTE Interest (paiements des intérêts)
 - PENS PensionPayment (paiement de la pension)
 - SALA SalaryPayment (paiement des salaires)
 - SSBE SocialSecurityBenefit (versement des allocations familiales, allocations familiales)
 - SUPP SupplierPayment (paiement à un fournisseur)
 - TAXS TaxPayment (paiement des taxes)

- TREA TreasuryPayment (transaction de trésorerie)

La balise se présente comme suit dans le fichier xml des Prélèvements SEPA.

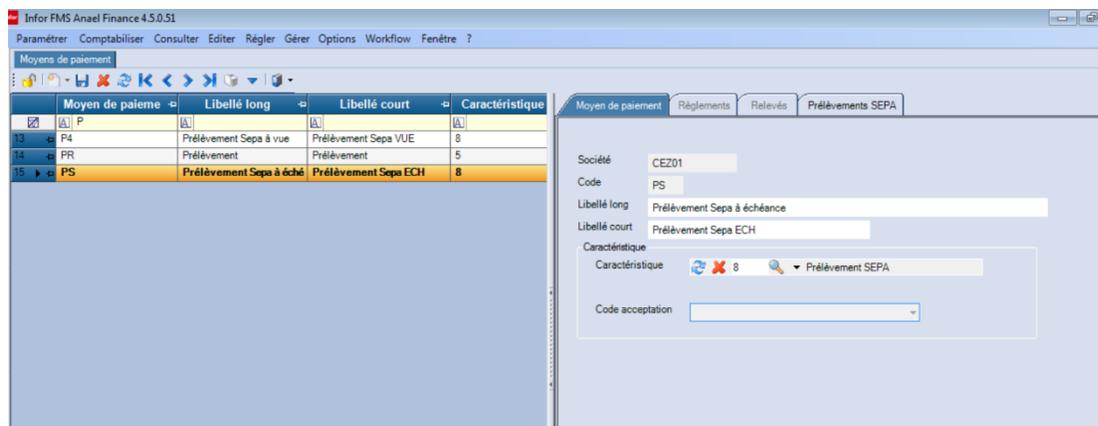
```
<CtgyPurp>  
  <Cd>SALA</Cd>  
</CtgyPurp>
```

Moyen de paiement

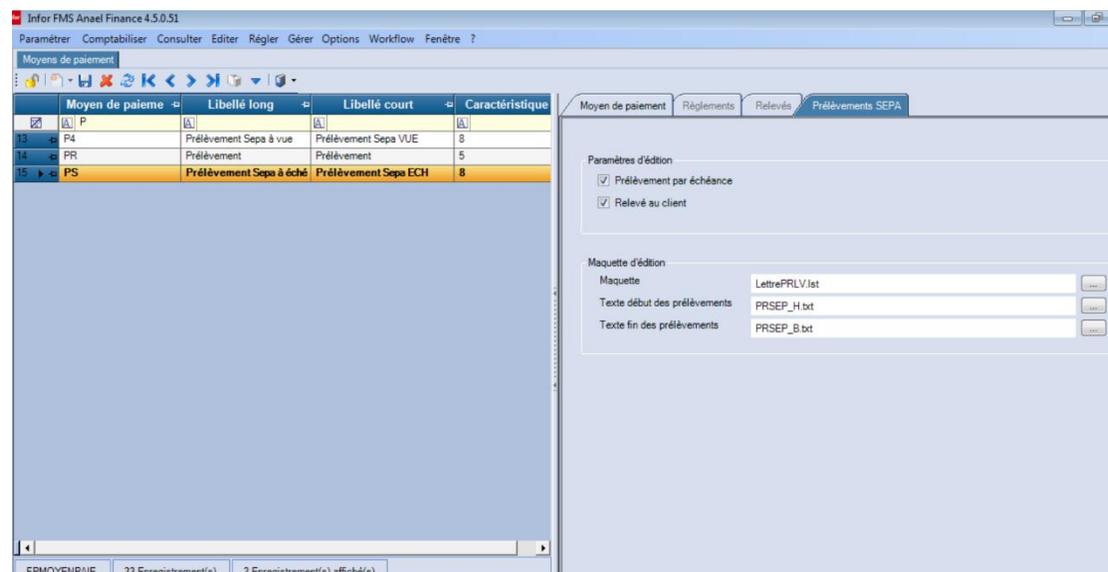
Le moyen de paiement par prélèvement SEPA doit être de caractéristique «8 = prélèvement SEPA»

Seuls les onglets 'Moyen de paiement' et 'Prélèvements SEPA' sont à renseigner pour la caractéristique « 8 ».

L'onglet « Moyen de paiement » se présente comme suit :



L'onglet « Prélèvements SEPA » se présente comme suit :



Prélèvement à échéance

- Si la zone n'est pas cochée: un prélèvement pour toutes les échéances extraites par la sélection
- Si la zone est cochée : un prélèvement par échéance (les écritures dont l'échéance est inférieure à la date de 'à vue' seront regroupées sur une seule échéance, date du 'à vue')

Remarque : pour faire un prélèvement par facture, cocher la zone « un règlement par facture » sur la fiche tiers en maintenance des Tiers.

Relevé au client : si cette zone est cochée, un relevé sera adressé au client. La maquette correspondante est "LettrePRLV.lst", et les textes haut et bas peuvent être renseignés dans les deux zones prévues à cet effet.

Pays

Cette table permet de paramétrer les codes pays, et d'identifier les pays qui font partie de « l'Union Européenne ». Elle se présente comme suit :

The screenshot shows the 'Pays' configuration window in Infor FMS Anael Finance. On the left is a table with columns: Code, Libellé long, Libellé court, and Union européenne. On the right is a detail form for the selected country (FR - France).

	Code	Libellé long	Libellé court	Union européenne
1	AO	ANGOLA	ANGOLA	
2	BE	BELGIQUE	BELGIQUE	0
3	CH	SUISSE	SUISSE	0
4	CN	CHINE	CHINE	0
5	DE	ALLEMAGNE	ALLEMAGNE	1
6	DK	DANEMARK	DANEMARK	1
7	ES	ESPAGNE	ESPAGNE	1
8	EU	PAYS EUR	PAYS EUR	0
9	FR	FRANCE	FRANCE	1
10	GB	ROYAUME UNI	ROYAUME UNI	0
11	IT	ITALIE	ITALIE	1
12	PT	PORTUGAL	PORTUGAL	1
13	US	USA	USA	
14	YY	TEST YY / MOD1	TEST YY / MOD1	0
15	ZZ	TEST ZZ / MOD1	TEST ZZ / MOD1	0

Société	MOD1
Code	FR
Pays ISO	FR
Libellé long	FRANCE
Libellé court	FRANCE
Union européenne	<input checked="" type="checkbox"/>

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI quitte « l'Union Européenne » à compter du 01.01.2021. Sur le code pays GB (Royaume UNI), la zone « Union Européenne » doit être décochée à compter du 01.01.2021 afin d'alimenter correctement les fichiers de prélèvements SEPA au format xml.

Pays SEPA

Cette table permet de paramétrer la liste des pays pouvant effectuer ou recevoir des virements et prélèvements SEPA. Cette table est livrée avec les participants actuels (FPPAYSSEPA). Si la liste des pays SEPA évolue, elle peut être modifiée par l'utilisateur via les options suivantes :

Menu/Paramétrer/Références auxiliaires/Pays SEPA.

Le contrôle du pays est effectué sur le code pays du mandat du tiers.

La table se présente comme suit :

	Code	Libellé long	Libellé court
1	AT	AUTRICHE	AUTRICHE
2	BE	BELGIQUE	BELGIQUE
3	BG	BULGARIE	BULGARIE
4	CH	SUISSE	SUISSE
5	CY	CHYPRE	CHYPRE
6	CZ	RÉPUBLIQUE TC	RÉPUBLIQUE TCH
7	DE	ALLEMAGNE	ALLEMAGNE
8	DK	DANEMARK	DANEMARK
9	EE	ESTONIE	ESTONIE
10	ES	ESPAGNE	ESPAGNE
11	FI	FINLANDE	FINLANDE
12	FR	FRANCE	FRANCE
13	GB	ROYAUME-UNI	ROYAUME-UNI
14	GF	GUYANE FRANÇ	GUYANE FRANÇAÏ
15	GI	GIBRALTAR	GIBRALTAR
16	GP	GUADELOUPE	GUADELOUPE
17	GR	GRÈCE	GRÈCE
18	HU	HONGRIE	HONGRIE
19	IE	IRLANDE	IRLANDE
20	IS	ISLANDE	ISLANDE
21	IT	ITALIE	ITALIE
22	LI	LIECHTENSTEI	LIECHTENSTEI
23	LT	LITUANIE	LITUANIE
24	LU	LUXEMBOURG	LUXEMBOURG
25	LV	LETTONIE	LETTONIE

Pays ISO: FR (FRANCE)
 Libellé long: FRANCE
 Libellé court: FRANCE

FPPAYSSEPA 36 Enregistrement(s) 36 Enregistrement(s) affiché(s)

Mandats

L'accès au paramétrage des mandats se fait

- A partir de l'option « Mandats » des références auxiliaires, ou
- A partir du bouton « Mandat » en mise à jour des tiers

Les valeurs du mandat servant à renseigner différentes balises dans le fichier des prélèvements SEAP (.xml) sont obligatoires.

The screenshot shows the 'Mandat (RUM)' configuration screen in the Infor FMS Anael Finance 4.5.0.51 application. The interface includes a menu bar with options like 'Paramétrer', 'Comptabiliser', 'Consulter', 'Editer', 'Réglér', 'Gérer', 'Options', 'Workflow', and 'Fenêtre'. Below the menu bar, there is a toolbar with various icons. The main area is divided into a table and a configuration form. The table has columns for 'Auxiliaire', 'Tiers', and 'Mandat (RUM)'. The 'Mandat (RUM)' column contains the value 'RUM000001A999'. The configuration form on the right contains the following fields:

- Société: CEZ01 (SOCIETE INFOR COMPANY NEW Y)
- Auxiliaire: C (AUXI CLIENTS)
- Tiers: C845 (LONDON LIBRARY)
- Mandat (RUM): RUM000001A999
- Version: 0
- Local instrument: B2B
- Mandat actif
- Type de prélèvement: Récurrent
- IBAN: GB98MIDL07009312345678
- Code BIC: BKLDGB25
- Référence Débiteur: (empty)
- Nouvelle banque
- Mandat origine: (empty)
- Version origine: 0
- Date signature contrat: 01/01/2000
- Date fin contrat: 31/12/2030
- Numéro contrat: CONTRAT VENTES ROYAUME UNI
- Description: CTR8764_88
- Commentaire: Clients groupe

- Mandat (**R**éférence **U**nique de **M**andat) :
 - o Obligatoire, figure dans le fichier des prélèvements SEPA (balise <MndtId>)
- Version
 - o Obligatoire, permet de créer une nouvelle version pour la même référence mandat quand certains éléments changent (changement de banque du client débiteur alors que le N° de mandat reste le même par exemple)
- Local instrument :
 - o Obligatoire, valeur à choisir dans la combobox (balise <LclInstm>)
 - B2B ou
 - Core
- Mandat actif

- Coché = actif.
Il ne peut exister qu'un seul mandat actif par tiers
Sans mandat actif, le prélèvement ne sera pas effectué, il sortira dans la liste des anomalies
- Type de prélèvement
 - Obligatoire, valeur à choisir dans la combo box (balise <ReqdColltnDt>)
 - Ponctuel
 - Récurrent
Si le mandat est ponctuel, il sera automatiquement désactivé dès qu'il aura fait l'objet d'un prélèvement. Les prélèvements suivants seront en anomalie. La balise est alimentée avec la valeur 'OOFF'
Plusieurs prélèvements pourront être effectués avec un mandat récurrent actif, la date de première utilisation sera mise à jour automatiquement par le programme de façon à alimenter correctement la balise à FRST ou RCUR.
- IBAN
 - Obligatoire, doit être validé (balise <IBAN>)
- BIC
 - Obligatoire jusqu'au 31/01/2013
 - Facultatif pour les prélèvements SEPA nationaux à partir du 1/02/2014 et facultatif pour les prélèvements dans tous les pays de la zone SEPA à partir du 1/02/2016. (Le BIC facultatif dans les mandats est paramétrable par auxiliaire (table des auxiliaires).

A compter du 01.01.2020, le Royaume UNI quitte « l'Union Européenne » dans le cadre du BREXIT: le BIC devient alors obligatoire sur les tiers dont la banque est située au Royaume UNI, c'est-à-dire sur les tiers qui ont un IBAN qui commence par GB dans le mandat.
 - Si renseigné, doit être valide (balise <BIC>)
- Référence débiteur
 - Facultatif
- Nouvelle banque
 - facultatif (cocher si changement d'établissement bancaire)
- Mandat origine/Version origine
 - Facultatif, le mandat d'origine et sa version doit exister dans la table ce tiers
- Date de signature du contrat
 - Obligatoire, figure dans le fichier xml (balise <DtOfSgntr>)
- Numéro de contrat : facultatif
- Description : facultatif
- Commentaire : facultatif

Fichier Anael.Menu.exe.config

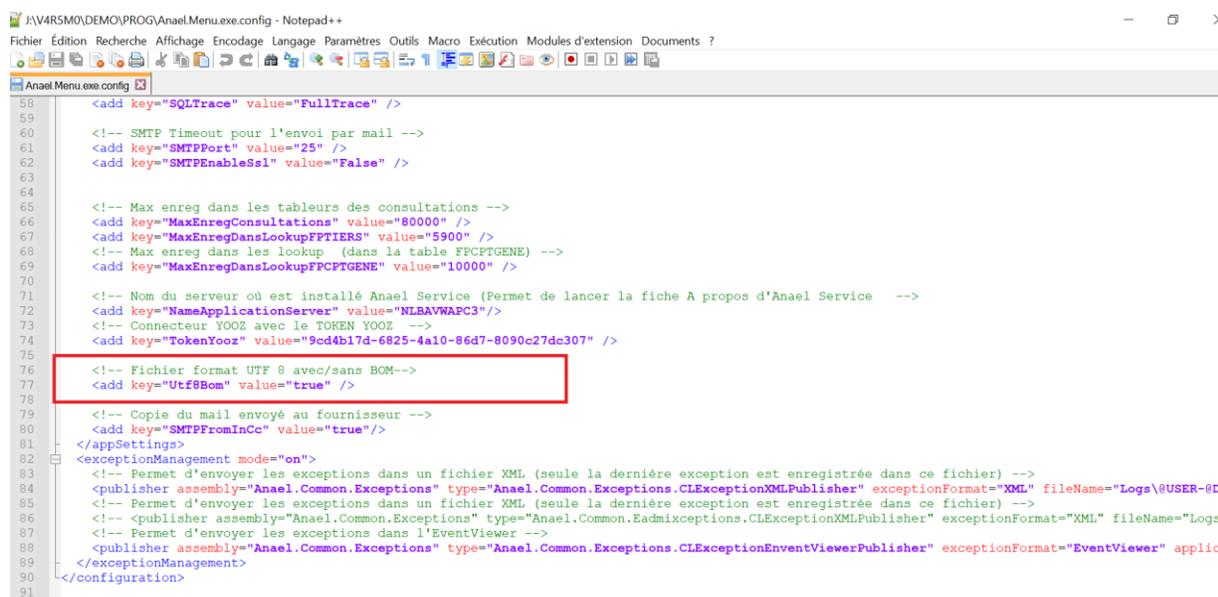
Le fichier Anael.Menu.Exe.config comporte une balise « Utf8bom » qui permet de paramétrer le type de format UTF8 avec BOM ou sans BOM souhaité lors de la génération du fichier de sortie des PRELEVEMENTS SEPA. Les deux valeurs possibles de la balise « Utf8bom » sont les suivantes :

- « true » : le fichier de sortie SEPA est généré au format UTF8 avec BOM
- « false » : le fichier de sortie SEPA est généré au format UTF8 sans BOM

La valeur « true » est livrée par défaut en standard. Certaines banques n'acceptant pas les fichiers de PRELEVEMENTS SEPA au format UTF8 avec BOM, il est possible de déroger ce paramètre en le modifiant à « false ».

Important : la valeur de la balise « Utf8bom » s'applique à tous les fichiers SEPA générés dans les transmissions bancaires d'ANAEL FINANCE WS V4R5. (Les fichiers de Prélèvements SEPA, et tous les fichiers de virements de type SEPA)

La balise « Utf8bom » se présente comme suit dans le fichier Anael.Menu.exe.config :

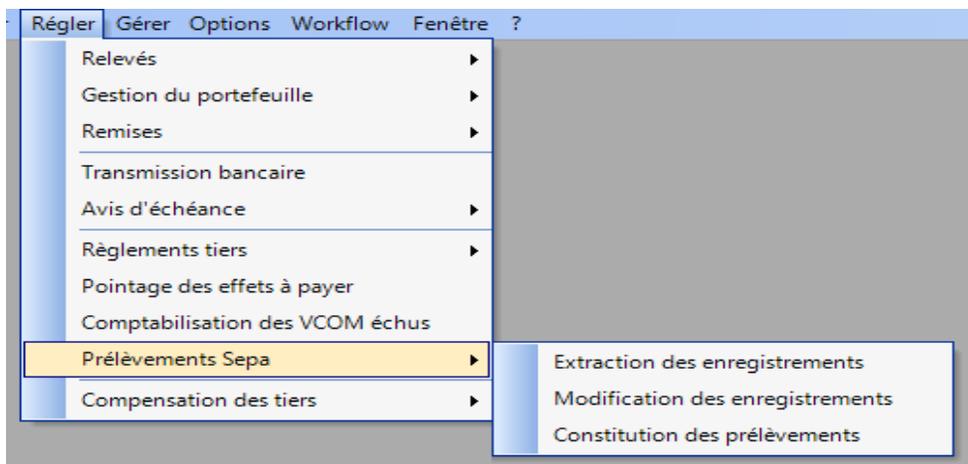


```
58 <add key="SQLTrace" value="FullTrace" />
59
60 <!-- SMTP Timeout pour l'envoi par mail -->
61 <add key="SMTPPort" value="25" />
62 <add key="SMTPEnableSsl" value="False" />
63
64
65 <!-- Max enreg dans les tableurs des consultations -->
66 <add key="MaxEnregConsultations" value="80000" />
67 <add key="MaxEnregDansLookupFPTIERS" value="5900" />
68 <!-- Max enreg dans les lookup (dans la table FPCPTGENE) -->
69 <add key="MaxEnregDansLookupFPCPTGENE" value="10000" />
70
71 <!-- Nom du serveur où est installé Anael Service (Permet de lancer la fiche A propos d'Anael Service -->
72 <add key="NameApplicationServer" value="NLBAVWAPC3"/>
73 <!-- Connecteur YOOZ avec le TOKEN YOOZ -->
74 <add key="TokenYooz" value="9cd4b17d-6825-4a10-86d7-8090c27dc307" />
75
76 <!-- Fichier format UTF 8 avec/sans BOM-->
77 <add key="Utf8Bom" value="true" />
78
79 <!-- Copie du mail envoyé au fournisseur -->
80 <add key="SMTPFromInCc" value="true"/>
81
82 </appSettings>
83 <exceptionManagement mode="on">
84 <!-- Permet d'envoyer les exceptions dans un fichier XML (seule la dernière exception est enregistrée dans ce fichier) -->
85 <publisher assembly="Anael.Common.Exceptions" type="Anael.Common.Exceptions.CLExceptionXMLPublisher" exceptionFormat="XML" fileName="Logs@USER-@Di
86 <!-- Permet d'envoyer les exceptions dans un fichier XML (seule la dernière exception est enregistrée dans ce fichier) -->
87 <publisher assembly="Anael.Common.Exceptions" type="Anael.Common.Eadmixceptions.CLExceptionXMLPublisher" exceptionFormat="XML" fileName="Logs
88 <!-- Permet d'envoyer les exceptions dans l'EventViewer -->
89 <publisher assembly="Anael.Common.Exceptions" type="Anael.Common.Exceptions.CLExceptionEventViewerPublisher" exceptionFormat="EventViewer" applic
90 </exceptionManagement>
91 </configuration>
```

Chapitre 3 Traitements

Généralités

Le menu des prélèvements Sepa est organisé comme suit :



Les étapes successives pour mener à bien les prélèvements Sepa sont les suivantes :

- L'extraction des enregistrements, obligatoire
- La modification des enregistrements, facultative. Elle permet de mettre à jour les informations nécessaires à la constitution des prélèvements, notamment en cas d'anomalie.
- La constitution des prélèvements, obligatoire, préalable à la comptabilisation et à la constitution de fichier des prélèvements sepa
- La transmission bancaire (obligatoire) qui permet de constituer le fichier des "prélèvements.xml" à adresser à la banque
- L'intégration des écritures (obligatoire) qui consiste à valider la comptabilisation des prélèvements dans les historiques comptables
- Le lettrage automatique sur référence affectation2 (obligatoire) pour solder les écritures des tiers ayant fait l'objet de prélèvement.

Extraction des enregistrements

Prise de paramètres

- Société/Etablissement/périmètre
- Edition et comptabilisation sur établissement d'origine
 - o Coché = rupture par établissement, les prélèvements sont émis et comptabilisés sur les établissements d'origine
 - o Non coché = les prélèvements sont émis par société, la ligne de trésorerie est générée sur l'établissement principal et les lignes de contrepartie tiers sur les établissements d'origine. Les écritures inter établissements seront générées automatiquement à la validation du brouillard.
- Date d'émission
- Date d'arrêté
 - o Les écritures dont la date comptable est supérieure à cette date ne seront pas sélectionnées
- Type de moyen de paiement
 - o Zone forcée à « 8 » prélèvement SEPA et protégée

-
- Moyen de paiement
 - o Un code ou blanc (blanc = tous)
 - Echéances de ... à
 - o Extraction des écritures dont la date d'échéance est comprise dans cette fourchette. Si l'échéance n'est pas renseignée, elle est considérée égale à la date de document.
 - Sélection des tiers :
 - o nationaux, internationaux, les deux
Les tiers internationaux seront traités si l'IBAN du mandat est correspondant à pays de la zone SEPA et si le prélèvement est en euro.
 - CG de ... à ...
 - o Sélection des comptes généraux des tiers à prélever, blanc = tous
 - Catégorie d'auxiliaire
 - o Obligatoire
 - Auxiliaire
 - o Facultatif – blanc = tous les auxiliaires de la catégorie sélectionnée
 - Tiers de ... à ...
 - o Sélection des tiers à prélever, blanc = tous
 - Devise
 - o Le prélèvement n'est émis que s'il est en euro.
Une devise autre peut-être sélectionnée à condition que la monnaie société soit l'euro et que la zone suivante ne soit pas cochée
 - Prélèvement en devise de transaction
 - o Coché = prélèvement dans la devise sélectionnée plus haut
 - o Non coché = prélèvement dans la monnaie société, dans ce cas, celle-ci doit être l'euro pour que le prélèvement soit effectué
 - Echéance limite pour 'à vue'
 - o Si 'Prélèvement par échéance' est coché dans le moyen de paiement : ce sera la date d'échéance du prélèvement contenant les pièces dont la date d'échéance est inférieure ou égale à cette date
 - o Si 'Prélèvement par échéance' n'est pas coché dans le moyen de paiement : ce sera la date d'échéance du prélèvement
 - Affectation banque par défaut
 - o Il s'agit de la banque de la société, à laquelle est donnée l'instruction de prélever. Cette banque est alimentée de la façon suivante :
 - Par la banque de règlement défini dans le tiers, ou à défaut,
-

- Par la banque donnée dans ce paramètre, ou à défaut
 - Par le pool bancaire
- Si elle n'a pas pu être renseignée par l'une de ces 3 méthodes, l'utilisateur devra la mettre à jour sur chaque enregistrement extrait par l'option de « modification des enregistrements » sinon le prélèvement sera en anomalie
- Type de pièce à exclure
 - Critère permettant d'exclure de l'extraction certaines écritures (facultatif)
- Journaux à exclure
 - Critère permettant d'exclure de l'extraction certaines écritures (facultatif)
- Envoi par mail
 - Si le relevé au tiers est coché dans le moyen de paiement, l'envoi de ce relevé peut être effectué par mail en cochant cette case (il faut que les adresses mail – code impression '9' ou 'blanc' - soient paramétrées dans les « contacts tiers »)
- Extraction si événement bloquant
 - Les enregistrements contenant un code événement bloquant ne sont pas extraits sauf si cette case est cochée
- Traitement batch
 - Si cette zone est cochée, alors la constitution des règlements est lancée en soumission, libérant ainsi la cession en cours et un message est adressé à l'utilisateur à la fin du traitement.

Critères complémentaires

Gestion classique des critères complémentaires : Ils sont recherchés **dans la table des tiers**. Seuls les tiers qui respectent tous ces critères simultanément sont pris en compte dans la sélection des enregistrements.

Traitements

L'extraction des prélèvements consiste à

- Créer un enregistrement dans la table des prélèvements encours de traitement (FMPRSEPAENC)
- Extraire de FMHISTORAUXXI les écritures non lettrées et non marquées répondant aux critères de sélection pour alimenter la table des prélèvements SEPA à effectuer (FMPRSEPA)
- Verrouiller les enregistrements extraits

Ces enregistrements seront accessibles et modifiables par l'option de 'Modification des enregistrements extraits' avant la constitution définitive des prélèvements.

Modification des enregistrements

Pour la demande en cours sélectionnée, cette option permet de visualiser les prélèvements générés par l'extraction et leur détail, soit tous les enregistrements extraits constitutifs du prélèvement. Il est possible de modifier certaines zones des enregistrements détail, **dans FMPRSEPA**, en vue de la constitution définitive des prélèvements.

- Les onglets "Critères de sélection" et "critères complémentaires" sont rappelés à titre d'information.
- L'onglet « entête » restitue les prélèvements tels qu'ils seraient constitués en l'état, sans aucune modification
- L'onglet « détail » est accessible en cliquant sur une ligne du tableur d'entête

Tableur « entête »

Les prélèvements provisoires sont constitués par :

- pièce (par TNUMINT) si 'règlement par facture' est coché dans le tiers, sinon
- cumul des montants société ou des montants devise si édition en devise de transaction en rupture sur :
TETABPRV/TTIERS/TTIERS2/TMOYPRV/TBQCREA/TMANDAT/DVER/TDEVISE/
échéance si prélèvement par échéance
 - un prélèvement par date d'échéance si la zone CPRVECH est cochée dans le moyen de paiement ou
 - un prélèvement à la date d'émission si la zone CPRVECH n'est pas cochée

Ils sont modifiables par mise à jour des enregistrements du tableur 'Détail'

Modification des enregistrements																
Pointeur	Eta	Au	Tiers	Nom Tiers	Emai	Payé à	Moy	Date d'émiss	Echéance Priv	Mandat	Ver	Banque Pr	Solde Sté	Débit Sté	Crédit Sté	Nbre enreg
1	<input checked="" type="checkbox"/>		8	Prélèvement SEPA		C	N	10/04/2013	10/04/2013	10/04/2013		BRIG				
FMPRSEPAENC 1 Enregistrement(s) 1 Enregistrement(s) affiché(s)																
Critères de sélection Critères complémentaires Entête Gestion																
1	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	001	Tiers Un SA		PS	10/04/2013	10/04/2013	mandat du tiers 001-test---	0	01	1 000.00	1 000.00	0.00	1
2	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	011	CARBONE LORR		PS	10/04/2013	10/04/2013	Mandat C001-reference un	0	01	1 456.00	1 456.00	0.00	2
3	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	011	CARBONE LORR		PS	10/04/2013	30/04/2013	Mandat C001-reference un	0	01	444.00	444.00	0.00	1
4	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	012	CARBONE LORR		PS	10/04/2013	30/04/2013	mandant02 du c012rem01	1	01	5 200.00	5 200.00	0.00	2
5	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	013	POLYGRAPHITE		PS	10/04/2013	30/04/2013	mandat du tiers 13	0	01	1 300.00	1 300.00	0.00	1
6	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	100	CLIENT 100 SA		PS	10/04/2013	10/04/2013	<-----NUMERO UNIGU	0	01	2 620.10	2 620.10	0.00	2
7	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	100	CLIENT 100 SA		PS	10/04/2013	30/04/2013	<-----NUMERO UNIGU	0	01	2 222.00	2 222.00	0.00	1
8	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	100	CLIENT 100 SA	TP001	PS	10/04/2013	30/04/2013	mandat tiers TP001	0	01	1 144.00	1 144.00	0.00	1
9	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	110	FERRAZ SHAH		PS	10/04/2013	10/04/2013	Mandat du tiers 110-----	0	01	1 110.10	1 110.10	0.00	1
10	<input checked="" type="checkbox"/>	0001	C	110	FERRAZ SHAH		PS	10/04/2013	30/04/2013	Mandat du tiers 110-----	0	01	1 000.00	1 000.00	0.00	1

Les zones affichées sont les suivantes :

- Pointer : coché = prélèvement à effectuer
- Etablissement de règlement
- Aux/tiers/nom du tiers
- Email
- Payé à : le prélèvement est effectué d'office au code du tiers 'payeur' s'il est renseigné
- Moyen de paiement et libellé
- Date d'émission
- Date d'échéance du prélèvement
- Mandat/version
- Banque de prélèvement
- Débit/crédit/Solde
- Nb d'enregistrement composant le prélèvement

Si la demande est verrouillée, possibilité de supprimer une ligne et les lignes détails correspondantes de la table des enregistrements extraits.

Tableur "détail"

Si la demande est verrouillée, possibilité de modifier les zones '**en gras**', à la validation des modifications, le tableur d'entête est automatiquement mis à jour.

Remarque : la modification des enregistrements s'effectue ponctuellement dans la table FMPRSEPA en vue de la constitution des prélèvements. Si l'extraction est annulée puis refaite, les modifications ne sont pas prises en compte. En revanche, l'option de mise à jour des bons à payer permet de modifier des valeurs dans les historiques comptables

Modification des enregistrements

Modification du détail des prélèvements

Détail

Auxiliaire C
Tiers 011 CARBONE LORRAINE COM

Infos Pièces

N° Intern	Point	Etab. Pr	Etab. A	Payé à	Moy. Paiem	Moy. Prl	Date d'émiss	Echéance	Echéance Prlv	Mandat	Banque Pr	Un prélèvement
2013032811	0001	0001		PS	PS	10/04/2013	28/03/2013	10/04/2013	Mandat C001-reference un	01	0	
20130328110	0001			PS	PS	10/04/2013	28/03/2013	10/04/2013	Mandat C001-reference un	01	0	

FMPRISEPA 2 Enregistrement(s) 2 Enregistrement(s) affiché(s)

Les informations affichées dans ce tableur sont celles des lignes d'écritures extraites pour constituer un prélèvement :

- N° interne
- **Pointage**
- Etablissement du prélèvement
- Etablissement origine
- **Tiers payeur**
- Moyen de paiement de l'écriture
- **Moyen de paiement pour prélèvement**
- Date émission
- Date d'échéance de l'écriture
- **Echéance du prélèvement**
- **Mandat RUM (pour sélectionner un mandat (après modif payeur par exemple))**
- Version
- **Banque**
- Un prélèvement par échéance
- Montant Débit/crédit en monnaie société et en devise
- Référence document
- Journal
- Date comptable
- Date origine
- Libellé
- Compte général
- Utilisateur
- Évènement : code, bloquant; libellé

Constitution des prélèvements

Par sélection d'une demande en cours, cette option permet de constituer les prélèvements et effectue les traitements suivants :

- Edition définitive ou provisoire :
 - D'éditer un récapitulatif des prélèvements émis
 - D'éditer un récapitulatif des prélèvements en anomalie et la raison de cette anomalie (pas de mandat actif, pas de banque société, montant créditeur, ...)
 - D'éditer les relevés à adresser aux tiers
- Seulement si édition définitive. :
 - D'éditer la liste des prélèvements tiers à comptabiliser
 - De marquer les enregistrements extraits
 - D'adresser les mails aux tiers (si envoi par mail coché)
 - D'alimenter la table des écritures à intégrer
 - D'alimenter la table des prélèvements SEPA à transmettre (FMSEPAPR)
 - De lever les verrous et de supprimer la demande traitée et les enregistrements extraits de FMPRSEPAENC et FMPRSEPA

Si édition provisoire, le fichier est conservé et des modifications peuvent encore être apportées aux écritures extraites

Critères de sélection

Les paramètres pris lors de l'extraction sont positionnés par défaut :

- Date d'émission : date renseignée lors de l'extraction, elle alimentera la date de document à la comptabilisation des prélèvements
- Gestion du pool bancaire : case à cocher pour affectation de la banque selon pool bancaire (sur les prélèvements non affectés)
- Edition définitive :
 - o l'édition provisoire permet de contrôler les prélèvements pour modifier éventuellement les enregistrements extraits si nécessaire
 - o l'édition définitive effectue tous les traitements décrits ci-dessus
- Date de comptabilisation : alimenté par défaut avec la date d'émission, modifiable si nécessaire
- Date de valeur : date du jour par défaut
- Envoi par mail : rappelé pour information, non modifiable
- Un seul fichier pour les tiers sans mail : si l'envoi des relevés est demandé par mail et que cette zone est
 - o Cochée : les relevés sans adresse seront stockés dans un seul fichier (pour édition et envoi par courrier postal par exemple)
 - o Non cochée : constitution d'un fichier par relevé sans adresse (pour envoi 'manuel' par mail par exemple)
- Traitement batch : Il est vivement conseillé de lancer le traitement en batch. A la fin du traitement, l'utilisateur recevra un mail avec toutes les éditions en documents attachés.

Traitement

Affectation des banques par pool bancaire si demandée

Constitution des prélèvements

Lecture des enregistrements de FMPRSEPA avec top «A prélev» (CTOPPRV =1) pour constituer les prélèvements,

- rupture forcée par pièce (par TNUMINT) si 'règlement par facture' est coché dans le tiers, sinon
- cumul des montants société ou des montants devise si édition en devise de transaction en rupture sur :
TETABPRV/TTIERS/TTIERS2/TMOYPRV/TBQCREA/TMANDAT/DVER/TDEVISE/
échéance si prélèvement par échéance
 - o un prélèvement par date d'échéance si 'règlement par échéance' est coché dans le moyen de paiement ou
 - o un prélèvement à la date de "à vue" si la zone 'règlement par échéance' n'est pas cochée

Contrôle de validité des prélèvements

- la société doit avoir un code 'Identifiant Créancier'
- le montant du prélèvement doit être > 0 et de solde débiteur
- le mandat/version doit être renseigné
- le mandat doit être correct, c'est à dire :
 - o il doit être actif, sinon anomalie 'Le mandat doit être actif'.
 - o S'il est ponctuel, seul le premier prélèvement avec ce mandat est valide et les suivants seront en anomalie 'Mandat ponctuel déjà émis' ou 'pas de mandat actif'
 - o le pays contenu dans l'IBAN du mandat doit être un pays de la zone SEPA – table FPPAYSSEPA.
 - o l'IBAN et le BIC contenus dans le mandat doivent être corrects (contrôlés en mise à jour des mandats mais recontrôlés à la constitution des prélèvements SEPA)
- Si la banque de prélèvement n'est pas renseignée, la zone gestion du pool bancaire doit être cochée,
- Si la banque de prélèvement est renseignée
 - o le paramétrage du type de traitement 'PS' Prélèvements SEPA doit exister pour cette banque'
 - o le code pays de l'IBAN du code banque doit être un pays de la zone SEPA
 - o l'IBAN et le BIC de la banque doivent être corrects

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021. Dans les **prélèvements SEPA dont la date d'émission est >= 01.01.2021**, la constitution des prélèvements contrôle désormais les points suivants :

- Le Royaume UNI (Pays GB) étant exclu de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021, dans la table des pays, le code « GB » doit avoir la zone « Union européenne » décochée. Si non, la constitution des prélèvements génère un message bloquant : « Le code pays GB doit avoir la zone « Union Européenne » décochée dans la table des Pays ».
- Le BIC du tiers client est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code IBAN en provenance du mandat du tiers. Si les deux premiers caractères de l'IBAN du tiers commencent pas GB (Royaume UNI), et si le BIC du tiers n'est pas renseigné, alors la constitution des prélèvements génère un message bloquant : « Le code BIC du mandat client est obligatoire quand la banque du débiteur est située au Royaume UNI ».

Affectation des banques

Si la gestion du Pool bancaire est cochée, affectation des prélèvements sans anomalie, dont la banque est à blanc, en tenant compte du montant des prélèvements déjà affecté sur les banques

Les prélèvements en anomalie ne seront pas effectués et figureront dans la liste des anomalies

- ICS (Identifiant créancier SEPA) non renseigné dans la société
- Banque du créancier non renseignée
- Prélèvement non effectué : total à prélever créateur ou nul
- CG Contrepartie inexistant sur la banque
- Montant hors limite mini/maxi :
- Code pays ISO du Tiers n'est pas dans la zone SEPA
- Code pays ISO de la banque du créancier n'est pas dans la zone SEPA
- BIC du Mandat du Tiers incorrect
- BIC de la banque du créancier incorrect
- IBAN du Mandat du Tiers incorrect
- IBAN de la banque du créancier incorrect
- Mandat du tiers inexistant
- Mandat du tiers doit être actif
- Prélèvement SEPA non paramétré pour cette banque

Etats de contrôle

Si édition définitive



Prelevement pdf

Rappel de la sélection

Société CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Date : 09/04/2013 Heure 09:52

EDITION DES PRÉLÈVEMENTS SEPA

Groupe Société	
Etablissement	
Périmètre	
Edition et compta. sur Etab. d'origine	<input type="checkbox"/>
Date émission	08/03/2013
Date d'arrêté	08/04/2013
Catégorie d'auxiliaire	C Client
Sélection Tiers	Nationaux & Internationaux
Paiement en devise transaction	<input type="checkbox"/>
Edition définitive	<input checked="" type="checkbox"/>
Date comptabilisation	08/03/2013
Date de valeur	09/04/2013
Type moyen paiement	8
Envoi par Mail	<input type="checkbox"/>
Un seul fichier pour les tiers sans mail	<input type="checkbox"/>
Traitement Batch	<input checked="" type="checkbox"/>

Société CLCS INFOR FRANCE (CLCS)

EDITION DES PRÉLÈVEMENTS SEPA

Genre : 3
 Zone statistique : 3
 famille de tiers : 3
 catégorie de relance : 3
 Spécial édition : 3
 Code statistique 1 : 3
 Code statistique 2 : 3
 Commercial : 3
 Responsable : 3
 Région : 3
 Pays : 3
 Groupe : 3

Liste des prélèvements SEPA

Exemple de Prélèvement émis

Société		CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		LISTE DES PRÉLÈVEMENTS SEPA				Le 09/04/2013			
Etab. Payeur		0001 SIEGE _ GARCHES		MOYEN DE PAIEMENT : PS Prélèvement sepa							
Date d'émission		08/03/2013		Banque 01		N° DE COMPTE 11206 00089 04039483000 08		CREDIT AGRICOLE		Devise : EUR	
Date d'arrêté		08/04/2013				Place du foirail		87000 Limoges			
001 Tiers Un SA client IMMEUBLE LAFAYETTE 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX 5 France				Dom. Bancaire mandat du tiers 001-test-----D IBAN FR78 98000 98000 98700000000 24 SGENFR12345 Ponctuel							
Ref Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Prélèvement		
FRE005	10/02/2013	08/04/2013	Tiers Un SA	411110	0001	EUR	1 000,00	1 000,00			
							Total prélèvement au : 08/04/2013		1 000,00		
							TOTAL TIERS		1000,00		
011 CARBONE LORRAINE COMPOSANTS 37141 RUE JEAN JAURE 92230 GENNEVILLIERS				Dom. Bancaire Mandat 0001-reference unique mandat IBAN FR78 11000 11000 11100000000 11 NEXYFR95421 Ponctuel							
FRE 006	10/02/2013	08/04/2013	CARBONE LORRAINE COM	411110	0001	EUR	1 100,00	1 100,00			
FRE998	10/02/2013	08/04/2013	CARBONE LORRAINE COM	411110	0001	EUR	356,00	356,00			
							Total prélèvement au : 08/04/2013		1 456,00		
							TOTAL TIERS		1456,00		
012 CARBONE LORRAINE INFORMATION S 37141 RUE JEAN JAURE 92230 GENNEVILLIERS				Dom. Bancaire mandat02 du c012/rempl01 IBAN FR78 33000 33000 33300000000 33 BANQFR33333 Récurent							
FRE 121	10/02/2013	30/04/2013	CARBONE LORRAINE INF	411110	0001	EUR	1 200,00	1 200,00			
FREQ 856	10/02/2013	30/04/2013	CARBONE LORRAINE INF	411110	0001	EUR	4 000,00	4 000,00			
							Total prélèvement au : 30/04/2013		5 200,00		
							TOTAL TIERS		5200,00		
013 POLYGRAPHITE ZA DU VERREY 73730 CEVINS				Dom. Bancaire mandat du tiers 13 IBAN FR78 44000 44000 44400000000 44 BANQFR44444 Récurent							
FRE 130	10/02/2013	30/04/2013	POLYGRAPHITE	411110	0001	EUR	1 300,00	1 300,00			
							Total prélèvement au : 30/04/2013		1 300,00		

Exemple de Prélèvement en anomalie

Motif : pas de mandat actif

Société		LISTE DES PRÉLÈVEMENTS SEPA		Le 09/04/2013					
CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		MOYEN DE PAIEMENT : PS Prélèvement sepa							
Etab. Payeur 0001 SIEGE _ GARCHES		** NON EFFECTUÉS ** Mandat du tiers non actif							
Date d'émission 05/03/2013		Banque 01		N° DE COMPTE 11206 00089 04039483000 08					
Date d'arrêté 05/04/2013		CREDIT AGRICOLE		Devise : EUR					
		Place du foirail 87000 Limoges							
001 Tiers Un SA client IMMEUBLE LAFAYETTE 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX 5 France		Dom. Bancaire mandat du tiers 001-test-----D IBAN FR76 98000 98000 98700000000 24 SGENFR12345 Ponctuel							
Ref Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Prélèvement
fre005	10/02/2013	30/04/2013	Tiers Un SA	411110	0001	EUR	1 854,00		
							Total prélèvement au 30/04/2013		1 854,00
							TOTAL TIERS		1 854,00
011 CARBONE LORRAINE COMPOSANTS 37141 RUE JEAN JAURE 92230 GENNEVILLIERS		Dom. Bancaire Mandat C001-reference unique mandat IBAN FR76 11000 11000 11100000000 11 NEXYFR5421 Ponctuel							
Ref Document	Date	Echéance	Libellé	Compte	Etab.	Dev	Débit	Crédit	Prélèvement
FRE 99	10/02/2013	30/04/2013	CARBONE LORRAINE COM	411110	0001	EUR	444,00		
							Total prélèvement au 30/04/2013		444,00
							TOTAL TIERS		444,00
							TOTAL BANQUE EUR		2098,00

RecapPrelevements

RÉCAPITULATIF DES PRÉLÈVEMENTS		
Société	INFOR FRANCE (CLCS)	
Etablissement payeur	0001 SIEGE _ Garches	
Banque 01 CREDIT AGRICOLE		
PS Prélèvement sepa		
	09/04/2013	6186,20
	30/04/2013	10866,00

PrivReleveClients

Exemple d'un relevé de prélèvement

INFOR FRANCE (CLCS)
72 rue du colonel de Rochebrune
Batiment A
92380 GARCHES
Téléphone : 01.47.95.90.00

Etablissement
SIEGE _ Garches
rue Voltaire
92380 Garches

CARBONE LORRAINE INF
37/41 RUE JEAN JAURE
BP 148

92230 GENNEVILLIERS

Le 8 mars 2013

Contact : diromex5@jardiland.fr
Nos réf. 012
Prélèvement N° : PRV00114

Page : 1/1

GLAUR TXT\00
Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci joint le prelevement SEPA relatif
aux factures r f renc es ci-dessous.

Pièce	Date	Echéance	Libellé	DÉBIT	CRÉDIT
FRE 1121	10/02/2013	30/04/2013	CARBONE LORRAINE INF	1 200,00	
FREG 856	10/02/2013	30/04/2013	CARBONE LORRAINE INF	4 000,00	
			TOTAL	5 200,00	
			SOLDE EN EUR	5 200,00	

GLAUR TXT\00
En vous souhaitant bonne réception, et restant à votre entière disposition pour
tout renseignement complémentaire,

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre sincère considération.

Service Comptable
INFOR

Prelevement Comptabilisation

CLCS INFOR FRANCE (CLCS)		LISTE DES PRELEVEMENTS TIERS COMPTABILISES			BQU 9:53:24	LE 09/04/13	PAGE 01
ETAB.							
DATE D'ÉMISSION 08/03/2013							
Moyen de paiement : PS Prélèvement sepa							
BANQUE	TIERS	NOM	N° Priv	Etab.	MONTANT SOCIÉTÉ	MONTANT DEVISE	DEV
01 CREDIT AGRICOLE FR 76 11206 00089 04039463000 08 AGR/WFS12	001	Tiers Un SA	PRV00112	0001	1 000,00	1 000,00	EUR
	011	CARBONE LORRAINE COM	PRV00113	0001	1 456,00	1 456,00	EUR
	012	CARBONE LORRAINE INF	PRV00114	0001	5 200,00	5 200,00	EUR
	013	POLYGRAPHITE	PRV00115	0001	1 300,00	1 300,00	EUR
	100	CLIENT 100 SA	PRV00116	0001	2 620,10	2 620,10	EUR
	100	CLIENT 100 SA	PRV00117	0001	2 222,00	2 222,00	EUR
	110	FERRAZ SHAWMUT	PRV00119	0001	1 110,10	1 110,10	EUR
	110	FERRAZ SHAWMUT	PRV00120	0001	1 000,00	1 000,00	EUR
	TP001	TP001 AUCHAN G DIST	PRV00118	0001	1 144,00	1 144,00	EUR
			TOTAL BANQUE PAR DEVISE				17 052,20
		TOTAL BANQUE			17 052,20		
		Nombre de règlements	9				

Transmission bancaire

Format Utf8

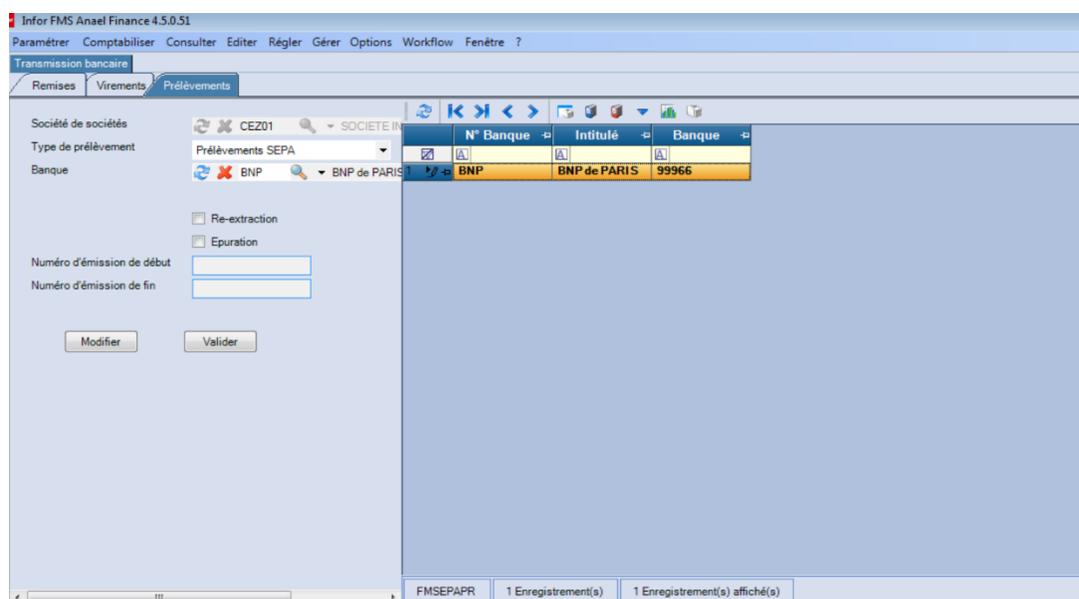
Avant de lancer la génération du fichier de transmission bancaire sur les PRELEVEMENTS SEPA, il est conseillé de vérifier le paramétrage de la balise « Utf8bom » dans Anael.menu.exe.config.

En effet, la transmission bancaire du fichier des PRELEVEMENTS SEPA tient compte de la valeur de la balise « Utf8bom » décrite dans le fichier « Anael.Menu.exe.config » (présent dans le répertoire PROG ou BIN). Le fichier de sortie des PRELEVEMENTS SEPA est généré au format UTF8 :

- avec BOM si la balise « Utf8bom » = « true » dans Anael.menu.exe.config
- sans BOM si la balise « Utf8bom » = « false » dans Anael.menu.exe.config

Critères de sélection

L'écran se présente comme suit :



Dans l'onglet « Prélèvements », sélectionner le type de « Prélèvements SEPA », puis le code banque puis « VALIDER ». Sélectionner la banque dans le tableur de droite, puis cliquer sur le bouton « Zoomer ».

L'écran suivant d'affiche avec la domiciliation bancaire associée au code banque. Sélectionner la banque dans le tableur, puis cliquer sur le bouton « Zoomer »

The screenshot shows a software window titled 'Prélèvements SEPA'. It contains a table with the following columns: Société, N° Banque, Intitulé, Banque, Pays IBAN, Clef IBAN, BBAN, Code BIC, and Compte. The data row is highlighted in yellow.

Société	N° Banque	Intitulé	Banque	Pays IBAN	Clef IBAN	BBAN	Code BIC	Compte
CEZ01	BNP	BNP de PARIS	99966	FR	76	99966445550405230665	BNP1FR1254	

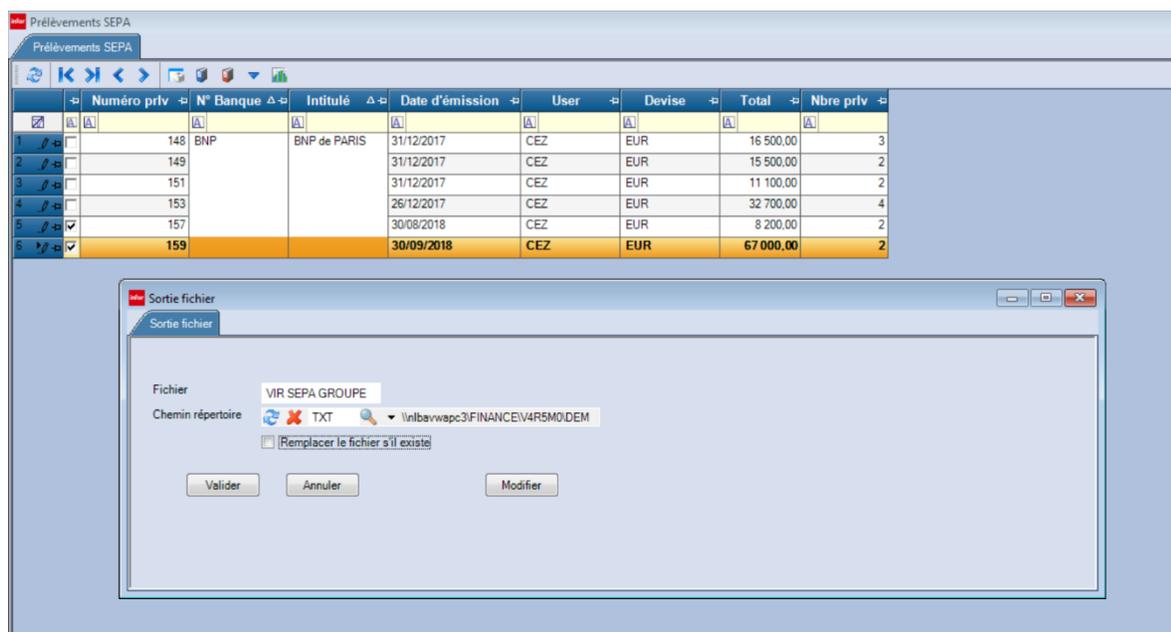
Les différents prélèvements SEPA avec leur date d'émission respective se présentent comme suit :

The screenshot shows a software window titled 'Prélèvements SEPA' displaying a list of payment entries. The table has columns for Numéro prlv, N° Banque, Intitulé, Date d'émission, User, Devise, Total, and Nbre prlv. The first row is highlighted in yellow.

Numéro prlv	N° Banque	Intitulé	Date d'émission	User	Devise	Total	Nbre prlv
148	BNP	BNP de PARIS	31/12/2017	CEZ	EUR	16 500.00	3
149			31/12/2017	CEZ	EUR	15 500.00	2
151			31/12/2017	CEZ	EUR	11 100.00	2
153			26/12/2017	CEZ	EUR	32 700.00	4
157			30/08/2018	CEZ	EUR	8 200.00	2
159			30/09/2018	CEZ	EUR	67 000.00	2

Cocher les différents numéros de prélèvements afin de constituer le fichier de sortie au format XML. Cliquer sur le bouton « Sortie Fichier». Renseigner les zones :

- Nom du fichier de sortie,
- Code chemin correspondant au répertoire qui va mémoriser le fichier de sortie des Prélèvements SEPA au format xml.
- Et remplacer si besoin le fichier si il existe déjà en cochant la zone prévue à cet effet.



Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021.

Les prélèvements SEPA dont la date d'émission est \geq 01.01.2021, et correspondent à la norme 1.5 du fichier xml, les transmissions bancaires alimentent dans le fichier xml :

- **L'adresse de la société émettrice (crédeur) (Balise PstIAdr)** dans tous les cas de figure. Les balises de l'adresse postale correspondent à un format d'adresse non structuré.

```

<PstIAdr>
    <Ctry> Pays </Ctry>      Code Pays
    <AdrLine> Ligne Adresse 1</AdrLine>      (70 caract maxi)
    <AdrLine> Ligne Adresse 2</AdrLine>      (70 caract maxi)
</PstIAdr>

```

- **L'adresse du tiers (débiteur) (Balise PstIAdr)** uniquement si la banque du tiers fait partie de la zone SEPA (table FPPAYSSEPA), et n'appartient pas à l'Union Européenne (Zone « Union Européenne » non cochée dans la table des pays FPPAYS). La recherche est effectuée à partir du code pays de l'IBAN renseigné dans le mandat du tiers. (Exemple : GB pour Royaume Uni, et CH pour la Suisse). Si le code pays de l'IBAN du tiers ne respecte pas ces critères, les balises de l'adresse postale du tiers ne sont pas générées dans le fichier xml.

Les balises de l'adresse postale du tiers débiteur correspondent à un format d'adresse non structuré ». Seules deux occurrences de type « AdrLine » sont générées dans l'adresse du tiers.

```
<PstlAdr>
  <Ctry> Pays </Ctry>                               Code Pays
  <AdrLine> Ligne Adresse 1</AdrLine>              (70 caract maxi)
  <AdrLine> Ligne Adresse 2</AdrLine>              (70 caract maxi)
</PstlAdr>
```

- **La balise « CtgyPurp » (Category Purpose)** si le paramétrage est activé au niveau de la banque détail de règlement (**FPBANQUEDET**). Les deux zones suivantes sont accessibles uniquement sur le type de traitement « PS » ayant la caractéristique « 8 » = « Prélèvement SEPA ».
 - Alimentation de la balise « Category Purpose »
 - Valeur de la balise « Category Purpose »

Si la zone « Alimentation de la balise « Category Purpose » » est cochée dans le détail de la banque de règlement, alors la balise « CtgyPurp » est générée dans le fichier xml des Prélèvements SEPA (Index 2.15). Le traitement recherche alors la valeur de la balise dans la zone « Valeur de la balise « Category Purpose » en provenance de la banque détail. (Se référer au Paramétrage « Détail des banques » pour connaître les différentes valeurs possibles).

La balise « CtgyPurp » se présente comme suit dans le fichier xml des « Prélèvements SEPA » :

```
<LclInstrm>
  <Cd>B2B</Cd>
</LclInstrm>
  <SeqTp>RCUR</SeqTp>
<CtgyPurp>
  <Cd>SALA</Cd>
</CtgyPurp>
```

Si la zone « Alimentation de la balise « Category Purpose » » n'est pas cochée dans le détail de la banque de règlement, alors la balise « CtgyPurp » n'est pas générée dans le fichier xml des « Prélèvements SEPA ».

Liste des prélèvements transmis

Code		Domiciliation Banque	Libellé de la banque	Date Remise	N° Priv	DEV	Montant
01		FR 76 11206000890403946300008	CREDIT AGRICOLE Place du foirail 87000 Limoges	10/04/2013	PRV00351	EUR	1 000,00
				10/04/2013	PRV00352	EUR	1 456,00
				10/04/2013	PRV00353	EUR	5 200,00
				10/04/2013	PRV00359	EUR	1 000,00
				10/04/2013	PRV00354	EUR	1 300,00
				10/04/2013	PRV00357	EUR	1 144,00
				10/04/2013	PRV00355	EUR	2 620,10
				10/04/2013	PRV00356	EUR	2 222,00
				10/04/2013	PRV00358	EUR	1 110,10
			TOTAL BANQUE			12	17052,20

Fichier xml Prélèvement SEPA

Exemple d'un fichier contenant seulement 2 lots

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Document xmlns="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.008.001.02"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xsi:schemaLocation="urn:iso:std:iso:20022:tech:xsd:pain.008.001.02 pain.008.001.02.xsd">
  <CstmrDrctDbtInitn>
    <GrpHdr>
      <MsgId>11206/12042013/1</MsgId>
      <CreDtTm>2013-04-12T15:28:55</CreDtTm>
      <NbOfTxs>2</NbOfTxs>
      <CtrlSum>1879.00</CtrlSum>
      <InitgPty>
        <Nm>BRI Company (BRI)</Nm>
      </InitgPty>
    </GrpHdr>
    <PmtInf>
      <PmtInfId>REF Remise 1</PmtInfId>
      <PmtMtd>DD</PmtMtd>
      <BtchBookg>false</BtchBookg>
      <NbOfTxs>1</NbOfTxs>
      <CtrlSum>379.00</CtrlSum>
      <PmtTpInf>
        <SvcLvl>
          <Cd>SEPA</Cd>
        </SvcLvl>
        <LclInstrm>
          <Cd>B2B</Cd>
        </LclInstrm>
        <SeqTp>RCUR</SeqTp>
      </PmtTpInf>
      <ReqdColltnDt>2013-04-15</ReqdColltnDt>
      <Cdtr>
        <Nm>BRI Company (BRI)</Nm>
      </Cdtr>
      <CdtrAcct>
        <Id>
          <IBAN>FR7611206000890413946300056</IBAN>
        </Id>
      </CdtrAcct>
      <CdtrAgt>
        <FinInstnId>
          <BIC>SGENFR12345</BIC>
        </FinInstnId>
      </CdtrAgt>
    </PmtInf>
  </CstmrDrctDbtInitn>
</Document>
```

```

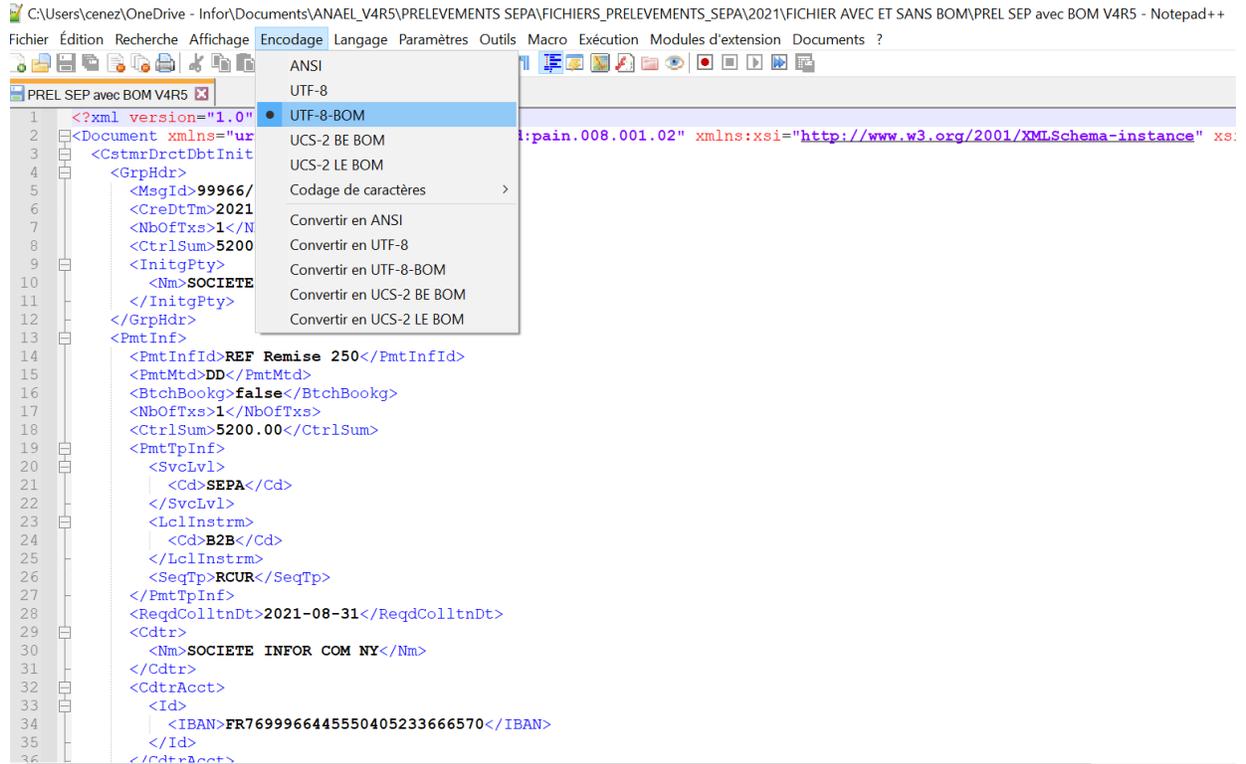
    </FinInstnId>
  </CdtrAgt>
  <ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
  <CdtrSchmeId>
    <Id>
      <PrvtId>
        <Othr>
          <Id>ICSBR11122222333333333333</Id>
          <SchmeNm>
            <Prtry>SEPA</Prtry>
          </SchmeNm>
        </Othr>
      </PrvtId>
    </Id>
  </CdtrSchmeId>
  <DrctDbtTxInf>
    <PmtId>
      <InstrId>BQ1/12042013/1/PRV00001</InstrId>
      <EndToEndId>BRI Company (BRI)/PRV00001</EndToEndId>
    </PmtId>
    <InstdAmt>
      <InstdAmt Ccy="EUR">379.00</InstdAmt>
    </InstdAmt>
    <DrctDbtTx>
      <MndtRltdInf>
        <MndtId>RUM du tiers B001</MndtId>
        <DtOfSgntr>2012-01-02</DtOfSgntr>
      </MndtRltdInf>
    </DrctDbtTx>
    <DbtrAgt>
      <FinInstnId>
        <BIC>CRLYFR55555</BIC>
      </FinInstnId>
    </DbtrAgt>
    <Dbtr>
      <Nm>DUCROS SARL</Nm>
    </Dbtr>
    <DbtrAcct>
      <Id>
        <IBAN>FR76111111111111111111148</IBAN>
      </Id>
    </DbtrAcct>
    <RmtInf>
      <Ustrd>PRV00001</Ustrd>
    </RmtInf>
  </DrctDbtTxInf>
</PmtInf>
<PmtInf>
  <PmtInfId>REF Remise 2</PmtInfId>
  <PmtMtd>DD</PmtMtd>
  <BtchBookg>>false</BtchBookg>
  <NbOfTx>1</NbOfTx>
  <CtrlSum>1500.00</CtrlSum>
  <PmtTpInf>
    <SvcLvl>
      <Cd>SEPA</Cd>
    </SvcLvl>
    <LclInstrm>
      <Cd>CORE</Cd>
    </LclInstrm>
    <SeqTp>RCUR</SeqTp>
  </PmtTpInf>
  <ReqdColltnDt>2013-04-15</ReqdColltnDt>
  <Cdtr>
    <Nm>BRI Company (BRI)</Nm>
  </Cdtr>
  <CdtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7611206000890413946300056</IBAN>
    </Id>
  </CdtrAcct>

```

```
</Id>
</CdtrAcct>
<CdtrAgt>
  <FinInstnId>
    <BIC>SGENFR12345</BIC>
  </FinInstnId>
</CdtrAgt>
<ChrgBr>SLEV</ChrgBr>
<CdtrSchmeId>
  <Id>
    <PrvtId>
      <Othr>
        <Id>ICSBR11122222233333333333</Id>
        <SchmeNm>
          <Prtry>SEPA</Prtry>
        </SchmeNm>
      </Othr>
    </PrvtId>
  </Id>
</CdtrSchmeId>
<DrctDbtTxInf>
  <PmtId>
    <InstrId>BQ1/12042013/2/PRV00002</InstrId>
    <EndToEndId>BRI Company (BRI)/PRV00002</EndToEndId>
  </PmtId>
  <InstdAmt>
    <InstdAmt Ccy="EUR">1500.00</InstdAmt>
  </InstdAmt>
  <DrctDbtTx>
    <MndtRltdInf>
      <MndtId>RMU du tiers C300 TEST</MndtId>
      <DtOfSgntr>2013-01-01</DtOfSgntr>
    </MndtRltdInf>
  </DrctDbtTx>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BIC>AGRIFR12345</BIC>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <Dbtr>
    <Nm>DARWIN AND CO</Nm>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>FR7618306000100537203800007</IBAN>
    </Id>
  </DbtrAcct>
  <RmtInf>
    <Ustrd>PRV00002</Ustrd>
  </RmtInf>
</DrctDbtTxInf>
</PmtInf>
</CstmrDrctDbtInitn>
</Document>
```

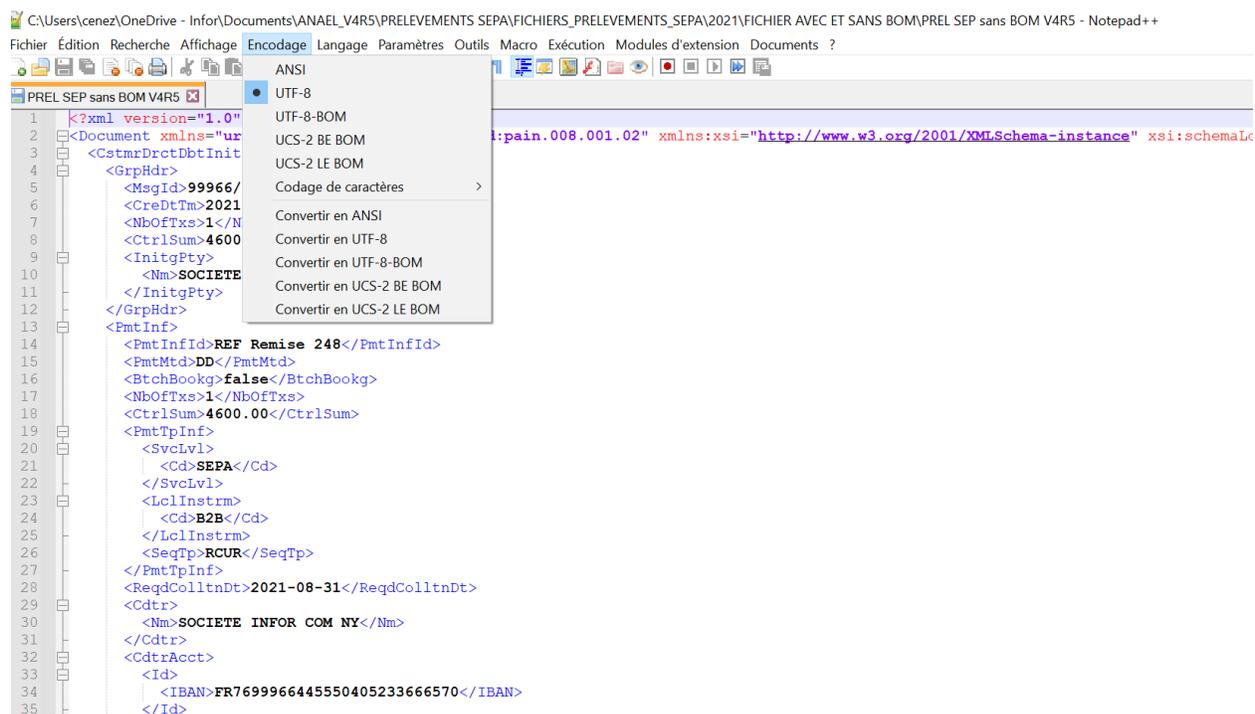
Exemple d'un fichier de PRELEVEMENTS SEPA au format UTF8 avec BOM

Ouverture du fichier .xml avec NotePad++ puis, cliquer sur le bouton « Encodage » : la mention UTF-8-BOM est affichée.



Exemple d'un fichier de PRELEVEMENTS SEPA au format UTF8 sans BOM

Ouverture du fichier .xml avec NotePad++ puis, cliquer sur le bouton « Encodage » : la mention UTF-8 est affichée.



Exemple d'un fichier de PRELEVEMENTS SEPA avec l'adresse postale de la société émettrice (Créditeur), et la balise « Category Purpose »

```

<PmtTpInf>
<SvcLvl>
  <Cd>SEPA</Cd>
</SvcLvl>
<LclInstrm>
  <Cd>B2B</Cd>
</LclInstrm>
<SeqTp>RCUR</SeqTp>
<CtgyPurp>
  <Cd>SALA</Cd>
</CtgyPurp>
</PmtTpInf>
<RegdColltnDt>2022-05-31</ReqdColltnDt>
<Cdtr>
  <Nm>SOCIETE INFOR COM NY</Nm>
  <PstlAdr>
    <Ctry>FR</Ctry>
    <AdrLine>3 RUE JOSEPH MONIER</AdrLine>
    <AdrLine>92500 RUEIL MALMAISON</AdrLine>
  </PstlAdr>
</Cdtr>
<CdtrAcct>
  <Id>
    <IBAN>FR7699966445550405233666570</IBAN>
  </Id>
</CdtrAcct>
<CdtrAgt>
  <FinInstnId>
    <BIC>BNFAFRPP</BIC>
  </FinInstnId>

```

Exemple d'un fichier de PRELEVEMENTS SEPA avec l'adresse postale d'un tiers (débiteur) Suisse dont le code pays IBAN appartient à la zone SEPA, mais n'appartient pas à l'Union Européenne.

```

  <Ustrd>PRV00417 </Ustrd>
</RmtInf>
</DrctDbtTxInf>
<DrctDbtTxInf>
  <PmtId>
    <InstrId>BNP/22022022/275/PRV00418</InstrId>
    <EndToEndId>SOCIETE INFOR COM NY/PRV00418</EndToEndId>
  </PmtId>
  <InstdAmt Ccy="EUR">9000.00</InstdAmt>
  <DrctDbtTx>
    <MndtRltdInf>
      <MndtId>RUM00727</MndtId>
      <DtOfSgntr>2019-01-01</DtOfSgntr>
    </MndtRltdInf>
  </DrctDbtTx>
  <DbtrAgt>
    <FinInstnId>
      <BIC>BERNCHPP</BIC>
    </FinInstnId>
  </DbtrAgt>
  <Dbtr>
    <Nm>CHOCOLAT SUISSE</Nm>
    <PstlAdr>
      <Ctry>CH</Ctry>
      <AdrLine>20 route de BERN</AdrLine>
      <AdrLine>LUGANO</AdrLine>
    </PstlAdr>
  </Dbtr>
  <DbtrAcct>
    <Id>
      <IBAN>CH9300762011623852957</IBAN>
    </Id>

```

Traitements complémentaires

Intégration des écritures

Menu Comptabiliser / Intégration des écritures

Pour compléter le traitement des prélèvements SEPA, procéder à l'intégration des écritures comptables en lançant l'intégration des écritures en traitement provisoire (pour contrôler la liste des écritures), puis en traitement définitif afin d'alimenter les écritures de prélèvements SEPA dans les historiques comptables.

 LISTE DES ECRITURES(BATCH) Période : 201912													
CEZ01 INFOR NY CITY COMPA Etablissement : Tous													
PÉRIODE 201912 - : 01/12/2019 A 31/12/2019 Utilisateur : CEZ Le : 08/06/2020 à 18:36:00 Page 1 JOURNAL 50S BNP : SEPA Signature : EXERCICE 2019 ECRITURES COMPTABLES													
Date Compta.	N° Enreg	N° Seq	Etab.	Date Doc	Réf doc	Libellé	CG	Tiers	Moy. paie	Echéance	TVA	Montant Débit	Montant Crédit
28/12/2019	PRV00283	00001 0001		28/12/2019	PRV00283	PR SEPA	512500			PS	30/06/2020	58 200,00	
N° Interne : PRV0000000000000630 Lit : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : SEP Sign : CEZ Dom : BNP Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 58 200,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : SEP													
28/12/2019	PRV00283	00002 0008		28/12/2019	PRV00283	PR SEPA PRV00283	411110	C C220		PS	30/06/2020		58 200,00
N° Interne : PRV0000000000000630 Lit : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : SEP Sign : CEZ Dom : BNP Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 58 200,00 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : PRV00283 N° aff 3 : PRV00283 Typ.Pièce : SEP													
Total Pièce : PRV0000000000000630 Analytique : 0 0 CG :													
28/12/2019	PRV00284	00001 0001		28/12/2019	PRV00284	PR SEPA	512500			PS	30/06/2020	87 000,00	
N° Interne : PRV0000000000000631 Lit : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : SEP Sign : CEZ Dom : BNP Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 87 000,00 Débit N° aff 1 : N° aff 2 : N° aff 3 : Typ.Pièce : SEP													
28/12/2019	PRV00284	00002 0008		28/12/2019	PRV00284	PR SEPA PRV00284	411110	C C396		PS	30/06/2020		87 000,00
N° Interne : PRV0000000000000631 Lit : RIB : BAP : Cycle : RESP : Flux : SEP Sign : CEZ Dom : BNP Dev : EUR Taux : 1,00 Mont dev : 87 000,00 Crédit N° aff 1 : N° aff 2 : PRV00284 N° aff 3 : PRV00284 Typ.Pièce : SEP													
Total Pièce : PRV0000000000000631 Analytique : 0 0 CG :													
Total Journal : 50S - JAL BNP : virement SEPA pour la période 201912 -												145200,00	145200,00

Lettrage automatique des écritures

Menu Gérer / Lettrage / Lettrage automatique

Suite à la comptabilisation effective des écritures comptables dans les historiques comptables, lancer le lettrage automatique des écritures par type de lettrage « Référence affectation2 ».

En effet, les écritures de vente et les écritures de règlement correspondantes sont marquées par la mention « PRVxxxx » dans la zone « AFFECTATION 2 » et « AFFECTATION 3 ».

Infor FMS Anael Finance 4.5.0.54

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Lettrage automatique Consultation des Tiers

Critères de sélection

Société CEZ01 SOCIETE INFOR COMPANY NEW Y

Traitement Lettrage des tiers

Etablissement

Périmètre

Exercice

Période fin 202111

Sous-périodes Période de fin exclues

Compte général début 411110 Clients France

Compte général fin 411110 Clients France

Auxiliaire C AUXI CLIENTS

Tiers début C720 CARUSO and CO

Tiers fin C855 HARRODS TRANSPORT INTERNATI

Type de lettrage Par référence affectation 2

Lettrage en devises

Lettrage par établissement

Avec différence de règlement

Traitement Batch

Lettrage

Ce traitement permet ainsi de solder les paquets de lettrage équilibrés en alimentant automatiquement les zones suivantes :

- Date de lettrage
- Numéro de lettrage
- Date du plus haut lettrage

Infor FMS Anael Finance 4.5.0.54

Paramétrer Comptabiliser Consulter Editer Régler Gérer Options Workflow Fenêtre ?

Lettrage automatique Consultation des Tiers

202111 Novembre 2021

Sous-périodes Période de fin exclues

411110 Clients France

411110 Clients France

C AUXI CLIENTS

C855 HARRODS TRANSPORT

C855 HARRODS TRANSPORT

Tiers facturé

Avec écritures soldées

Cumul multi échéance

Comptable

Période Version

Avec les écritures analytiques

Afficher le libellé du tiers

Non

Consulter

Date relance	Zone affectation2	Pointage	N° Séquence	Code lettrage	Date lettrage	Date plus haut lettrage	Evènement
4		0	1				
5		0	1				
6		0	1				
7		0	1				
8	PRV00307	0	1		26/03/2021	08/01/2021	
9	PRV00307		2		26/03/2021	08/01/2021	
10	PRV00412	0	1		28/02/2022	28/02/2021	
11	PRV00412		2		28/02/2022	28/02/2021	
12	PRV00416	0	1		28/02/2022	14/01/2021	
13	PRV00416		2		28/02/2022	14/01/2021	
14	PRV00419	0	1		28/02/2022	18/01/2021	
15	PRV00419		2		28/02/2022	18/01/2021	
16	PRV00311	0	1		26/03/2021	28/12/2020	
17	PRV00311		2		26/03/2021	28/12/2020	
18	PRV00315	0	1		26/03/2021	12/03/2021	
19	PRV00315		2		26/03/2021	12/03/2021	
20	PRV00319	0	1		26/03/2021	12/03/2021	
21	PRV00319		2		26/03/2021	12/03/2021	
22	PRV00322	0	1		26/03/2021	17/03/2021	

FMHISTORAUXXI 31 Enregistrement(s) 31 Enregistrement(s) affiché(s)

Annexe

FMINTEGRATION

Alimentation des zones (les principales) dans FMINTEGRATION si constitution définitive

Zones		Trésor	Tiers
TNUMINT	Attribution auto	PRVxxx	PRVxxx
TSTE	Société	CLCS	CLCS
CTOPEXTRACPT	Comptable	C	C
CVERSIONEXTRA			
TJOURNAL	De banquedat	TRS	TRS
DATC	Date de comptabilisation	10112012	110112012
TEXER	Habiller à partir de DATC	2012	2012
TPERIODE	Habiller à partir de DATC	201211	201211
CPERIODE			
CDEWISE	0, 1 ou 2	1	1
TTYPIECE	De banquedat	PRS	PRS
TRESP			
TDOCU	N° d'enregistrement unique par pièce	Même n° de PRV par pièce	
DNOSEQ	Commencer par 1	1	2
DLIGANA	0 si TCPTG non géré analytique sinon 1	0	0
CORIG		A	A
TETAB	TETABPRV sur ligne trésor TETAB origine sur ligne tiers	0001	0002
TCPTG	De BANQUEDET sur ligne trésor D'origine sur ligne tiers	511000	411000
CDBCD	Débit sur ligne trésor Sens inverse des enreg. extraits sur tiers	1	2
DMONTANT	Selon param. de BANQUEDET	150,00	150,00
TDEWISE	Devise d'origine	EUR	EUR
DMONTDEV	Montant en devise	150,00	150,00
CCNTDEV	1 = contrôle	1	1
DCOURS	Recalculé mnt dev/mnt sté	1	1
CTYPTIERS	ligne trésor :détail bque		C
TTIERS	ligne tiers =facturé d'origine		CARBON
TTIERS2	Tiers payeur origine		
DATECR	Date d'émission	10112012	10112012
TMOYPAI	Moyen du prélèvement	PS	PS
DATECH	Echéance du prélèvement	12102012	12102012
CTOPAREL	Sur ligne tiers, 1 si tiers à relancer		1
TLIBECR	PR SEPA PRVxxxxx	PR SEPA PRVx	PR SEPA PRVx

TNUMFACT		blanc si cpta/lot sinon PRVxxxxx	N° PRVxxxxx
TFLUX			
DATVAL	Paramètre pris dans 'Constitution'	12102012	
CTOPVENTIANA	1 si CG géré analytique sinon 0, l'analytique sera habillé par l'intégration	0	0
TLETRAGE		PRV00001	PRV00001
TAFEC			
TAFEC2			PRV00001
TAFEC3			
TSIGNATURE		XXX	XXX
CINTERNE		1	1
DMONTEURO		0	0
CTOPAUXI		0	1

Synthèse sur le fichier xml

Les différentes balises et leur valeur dans Anael finance

Balise	Exemple de valeurs dans xml		Commentaires
<GrpHdr>	x		Entête
<MsgId>	11206/120726/0000013		Code Bque/AAMMJJ/N°auto
<CreDtTm>	2012-07-26T17:32:31		Date et heure
<NbOfTxs>	6		Nbre de transactions (total)
<CtrlSum>	7120.00		Montant total
<InitgPty>	x		
<Nm>	Societe Infor		Lib. société
<PmtInf>	x		Lot (Payment Information)
<PmtInfd>	REF Remise	REF Remise	« référence de la remise + n° de lot »
<PmtMtd>	DD	DD	« DD »
<BtchBookg>	false	false	Unitaire ou lot (false /true)
<NbOfTxs>	4	2	Nbre transactions dans le lot
<CtrlSum>	4030.00	2008.00	Mnt des transactions du lot
<PmtTplnf>	x	x	
<SvcLvl>	x	x	
<Cd>	SEPA	SEPA	« SEPA »
<LclInstrm>	x	x	
<Cd>	B2B	B2B	« B2B » ou « Core »
<SeqTp>	RCUR	OOFF	FRST ou RCUR ou OOFF
<ReqdColltnDt>	2012-08-02	2012-08-02	Echéance des prvts du lot
<Cdtr>	x	x	
<Nm>	Société Infor	Société Infor	Lib.société
<CdtrAcct>	x	x	
<Id>	x	x	
<IBAN>	FR76...	FR76...	IBAN banque société (de remise)
<CdtrAgt>	X	X	
<FinInstnId>	X	X	
<BIC>	AGRIFR6222	AGRIFR6222	BIC banque société
<ChrgBr>	SLEV	SLEV	« SLEV »
<CdtrSchmeld>	X	X	
<Id>	X	X	
<Pvtld>	X	X	
<Othr>	X	X	

<Id>	FR LE CR....	FR LE CR....	ISC (identif. Créancier)
<SchmeNm>	x	x	
<Prtry>	SEPA	SEPA	« SEPA »
<DrctDbTxInf>	x (4fois 1 par trans.)	X (2 fois 1 par 2 trans.)	Transaction (prélèvement)
<Pmtld>	x	X	
<Instrld>	11206/120726/0000013/RLC02822	11206/120726/0000013/RLC02815	"Msgld'+ n° relevé
<EndToEndld>	Société Infor/RLC02822	Société Infor/RLC02815	Lib Société/n° de relevé
<InstdAmt >	1700.00	1004.00	Montant du prélèvement
<DrctDbtTx>	x	x	
<MndtRltdInf>	x	x	
<Mndtld>	MANDAT TUTTI	MANDAT EUROPEEN	Mandat du tiers
<DtOfSgntr>	2011-01-01	2011-11-01	Date de signature du mandat
<AmdmntInd>	true		True si Mandat modifié
<AmdmntInfDtls>	x		Balise si AmdmntInd
<OrgnlMndtld>	MANDAT 12345		Ancien mandat si AmdmntInd
<OrgnlCdrSchmeld>	x		Balise si AmdmntInd
< FinInstld >	x		Balise si AmdmntInd
<Othr>	x		Balise si AmdmntInd
<Id>	SMNDA		Si Changt etabl. bancaire
<DbtrAgt>	x	x	
<FinInstld>	x	X	
<BIC>	AGRIFRMM345	DEUTDEKLK66	BIC du mandat du tiers
<Dbtr>	x	X	
<Nm>	T TTI QU NTI EURO	TEST BQU ESCPTE3	Nom du tiers (sans accent)
<DbtrAcct>	x	X	
<Id>	x	X	
<IBAN>	FR76...	DE89370400440532013000	IBAN du mandat du tiers
<RmtInf>	x	x	
<Ustrd>	Prelevement RLC02822	Prelevement RLC02815	Prelevement + N° relevé

Exemple d'un mandat pour prélèvement CORE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

CRÉANCIER :

Emprise

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

CRÉANCIER : _____

Identifiant du créancier

Nom du Créancier

Adresse (rue, avenue, ...)

Code postal, Ville Pays

Paiement récurrent / répété Paiement ponctuel / unique

DÉBITEUR : _____

Veuillez compléter les champs marqués*

*Nom / Prénom du débiteur

*Adresse (rue, avenue, ...)

*Code postal, Ville *Pays

*Les coordonnées de votre compte IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire (International Bank Account Number)

*Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Fait à _____

le / /

Signature(s) : _____

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - (fournies seulement à titre indicatif)

Code identifiant du débiteur : _____

Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même) : _____

Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre le Créancier et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'un parent), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers débiteur : _____

Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers. _____

Code identifiant du tiers créancier : _____

Contrat concerné : _____

Description du contrat : _____

Numéro d'identification du contrat : _____

A retourner à : _____

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier : _____



Chapitre 4 BIC facultatif

Objet de la modification

CFONB de juillet 2013 : Addendum aux guides d'utilisation du standard ISO 20022

« Ce document est un addendum aux Guides d'utilisation du standard ISO 20022 pour des remises informatisées d'ordres de virements SEPA et prélèvements SEPA.

Il met en pratique la disposition de la réglementation européenne UE 260/2012 relative au BIC optionnel.

Pour rappel, ce règlement prévoit que la communication du BIC n'est plus obligatoire dans la relation clientbanque à partir du 1^{er} Février 2014 pour les opérations nationales et du 1^{er} Février 2016 pour les opérations transfrontalières.

Cet addendum est réalisé sur la base des messages ISO 20022 pain.001.001.03 (pour le virement) et pain.008.001.02 (pour le prélèvement), entrés en vigueur en novembre 2009.

La mise à jour concerne les éléments **DebtorAgent** et **CreditorAgent** des deux messages.»

Tables de référence

Les auxiliaires

Nouvelle case à cocher dans la mise à jour des auxiliaires :

- **“BIC facultatif dans les mandats”** non cochée par défaut. Si cochée, le BIC ne sera plus obligatoire dans les mandats

Les mandats

- la zone BIC est facultative si “BIC facultatif dans les mandats” est cochée dans l'auxiliaire du tiers.

Les prélèvements

Opérations nationales SEPA

Pour ces prélèvements-là, le BIC est optionnel dès le 1er février 2014.

Si la date d'émission est supérieure au 31/01/2014, et que le BIC :

- Existe → traitement actuel
- N'existe pas → ce n'est plus une anomalie de BIC, le prélèvement peut être émis s'il passe les autres contrôles

Identification des prélèvements SEPA nationaux

Ce sont les enregistrements dont :

- Le moyen de paiement = '8' Prélèvement SEPA et
- Le code pays de la banque de règlement est identique au code pays de la banque dans l'IBAN du mandat du tiers (pays de la zone euro)
- La devise de règlement est l'euro

Opérations transfrontalières SEPA

Pour ces prélèvements-là, et par conséquent pour tous les prélèvements SEPA, le BIC est optionnel dès le 1er février 2016.

Si la date d'émission est supérieure au 31/01/2016, et que le BIC :

- Existe → le traitement actuel
- N'existe pas → ce n'est pas une anomalie de BIC, le prélèvement peut être émis s'il passe les autres contrôles

Identification des SEPA transfrontaliers

Ce sont les autres prélèvements, en EURO dans les pays de la zone Euro, autrement dit tous les prélèvements SEPA que nous émettons dans Anael finance ws.

Balises du fichier xml

Sur la ligne et en absence de BIC sur

- <DbtrAgt> et <CdtrAgt> rien dans la balise BIC et 'NOTPROVIDED' dans Id.

- Alimentation des balises pour le Bic de la banque :
 - Si Bic de la banque alimenté, alimentation comme actuellement :
< CdtrAgt><FinInstnId><BIC>Code BIC </BIC></FinInstnId </CdtrAgt>
 - Si **Bic de la banque n'est pas renseigné**
< CdtrAgt><FinInstnId><Othr><Id>NOTPROVIDED</Id></Othr></FinInstnId></CdtrAgt>

- Modification de l'alimentation des balises pour le Bic du Tiers:
 - Si Bic Tiers renseigné, alimentation comme actuellement :
< DbtrAgt><FinInstnId><BIC>Code BIC </BIC></FinInstnId </DbtrAgt>
 - Si **Bic du Tiers n'est pas renseigné**
<DbtrAgt><FinInstnId><Othr><Id>NOTPROVIDED</Id></Othr></FinInstnId></DbtrAgt>

Dans le cadre du BREXIT, le Royaume UNI ne fait plus partie de l'Union Européenne à compter du 01.01.2021. Dans les **prélèvements SEPA** dont **la date d'émission est >= 01.01.2021** , la constitution des prélèvements effectue un contrôle sur le BIC du tiers :

Le BIC du tiers client est désormais obligatoire si la banque du tiers est située au Royaume UNI (GB). Ce contrôle est effectué via le code IBAN en provenance du mandat du tiers.

- Si les deux premiers caractères de l'IBAN du tiers commencent par GB (Royaume UNI), et :
 - si le BIC du tiers n'est pas renseigné dans le mandat, alors la constitution des prélèvements génère un message bloquant : « Le code BIC du mandat client est obligatoire quand la banque du débiteur est située au Royaume UNI ».
 - si le BIC du tiers est renseigné dans le mandat, il est reconduit dans la balise <BIC> du tiers du fichier au format xml.

- Si les deux premiers caractères de l'IBAN du tiers sont différents de GB, le principe demeure inchangé.

Extrait de l'Addendum

Pour le prélèvement (pain.008.001.02)

- L'élément **CreditorAgent** étant obligatoire dans le standard ISO 20022, si le BIC n'est pas utilisé, il convient de faire figurer « NOTPROVIDED » dans le sous-élément adéquat (voir le tableau ci-dessous).

Nota : le CFONB recommande cependant la fourniture du BIC à ce niveau.

Index	Or	Level→	Message Item	<XML Tag>	Mult	Definition	S	SEPA Core Requirements	Commentaires
2.21		→	CreditorAgent	<CdtrAgt>	[1..1]	Financial institution servicing an account for the creditor.	M		Banque du créancier. Son identification par un BIC est conseillée.
2.21		→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Unique and unambiguous identification of a financial institution, as assigned under an internationally recognised or proprietary identification scheme.	M	Usage Rule: Either BIC or 'Other/Identification' must be used.	
2.21		→→→	BIC	<BIC>	[0..1]	Bank Identifier Code.	A	(AT-12 BIC of the Creditor bank) The BIC is optional for national transactions except if Member States use the waiver as per Article 16(6) of EU Regulation 260/2012. The BIC is mandatory for EU/EEA cross-border transactions until 31 January 2016 and it will continue to be mandatory for non-EU/EEA cross-border SEPA transactions.	
2.21		→→→	Other	<Othr>	[0..1]	Unique identification of an agent, as assigned by an institution, using an identification scheme.	D		Utilisé obligatoirement lorsque l'élément BIC n'est pas renseigné
2.21		→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Unique and unambiguous identification of a person.	M	Usage Rule: Only 'NOTPROVIDED' is allowed.	

- L'élément **DebtorAgent** étant également obligatoire dans le standard ISO 20022, si le BIC n'est pas utilisé, il convient de faire figurer « NOTPROVIDED » dans le sous-élément adéquat (voir le tableau ci-dessous).

Index	Or	Level→	Message Item	<XML Tag>	Mult	Definition	S	SEPA Core Requirements	Commentaires
2.70		→→	DebtorAgent	<DbtrAgt>	[1..1]	Financial institution servicing an account for the debtor.	M		Banque du débiteur
2.70		→→→	FinancialInstitutionIdentification	<FinInstnId>	[1..1]	Unique and unambiguous identification of a financial institution, as assigned under an internationally recognised or proprietary identification scheme.	M	Usage rule : either BIC or Other/Identification must be used.	Identifiant de la banque du débiteur
2.70		→→→→	BIC	<BIC>	[0..1]	Bank Identifier Code.	D	(AT-13 BIC of the Debtor Bank) The BIC is optional for national transactions except if Member States use the waiver as per Article 16(6) of EU Regulation 260/2012. The BIC is mandatory for EU/EEA cross-border transactions until 31 January 2016 and it will continue to be mandatory for non-EU/EEA cross-border SEPA transactions.	
2.70		→→→→	Other	<Othr>	[0..1]	Unique identification of an agent, as assigned by an institution, using an identification scheme.	D		Utilisé obligatoirement lorsque l'élément BIC n'est pas renseigné
2.70		→→→→→	Identification	<Id>	[1..1]	Unique and unambiguous identification of a person.	M	Usage Rule: Only 'NOTPROVIDED' is allowed	